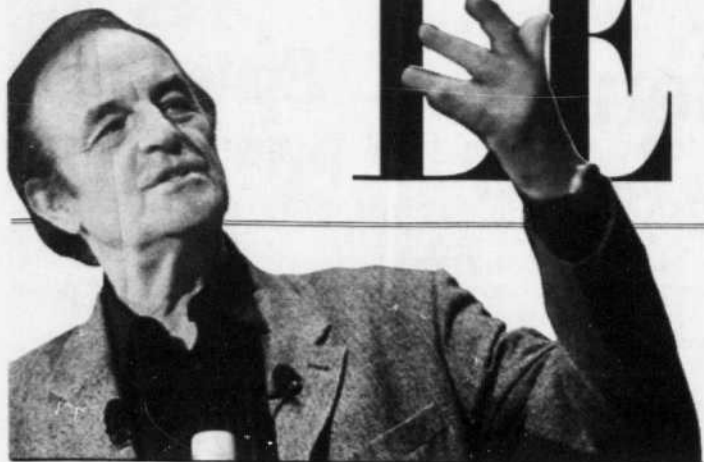


LE DEVOIR



CULTURE

LE MONDE

OSM: une saison conçue pour plaire
Page B 10

Euthanasie: les Pays-Bas transgressent le tabou
Page A 5

Vol. XCII N° 78

LE MERCREDI 11 AVRIL 2001

87c + TAXES = 1\$



Manifesteration antigouvernementale de milliers d'autochtones équatoriens au centre-ville d'Amboto, le 26 janvier dernier.

Kyoto: l'Assemblée nationale presse Ottawa de bouger

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

L'Assemblée nationale a demandé hier à l'unanimité au gouvernement fédéral de cesser d'attendre que les Américains redéfinissent leur position dans le dossier des changements climatiques pour «participer activement» à la relance des négociations «afin que le plus grand nombre possible d'États ratifient» le Protocole de Kyoto.

tée conjointement par le ministre de l'Environnement, André Boisclair, et le critique officiel de l'opposition libérale dans le dossier environnemental, Robert Benoit, député d'Orford. Présentée sans préavis, la motion a néanmoins été acceptée par le président, Jean-Pierre Charbonneau, devant l'accord des deux partis.

Pour marquer davantage la volonté des élus québécois de voir Ottawa passer en mode actif dans ce dossier, la motion a été présen-

Quant au ministre Boisclair, il est allé un cran plus loin en demandant à Ottawa, au nom du gouvernement québécois, «de ratifier le Protocole», c'est-à-dire de le faire ratifier par le Parlement, ce qui ferait du Canada le premier pays du G7 à

VOIR PAGE A 8: ASSEMBLÉE

Le volcan autochtone

En Équateur, la dollarisation est une bombe à retardement

Le mouvement autochtone en Équateur est considéré comme l'un des plus militants de l'Amérique latine — avec les zapatistes du Chiapas, au Mexique. Ses dirigeants sont armés, comme Marcos, de cellulaires, de sites Internet, de portables. Et leur cause est «globalophone». À leur disposition: une armée de quatre millions d'exclus.



Une fortune. Le gouvernement n'a pas, apparemment, jugé utile de les distribuer gratuitement.

VOIR PAGE A 8: VOLCAN

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR EN ÉQUATEUR

Dernier d'une série de quatre articles

La Chorrera, Équateur — Anastasio Guala-cañai Pacheco, indien puruhá, vit dans une petite hutte suspendue à 4000 mètres d'altitude avec vue sur le plus haut volcan du pays, le Chimborazo. La «dollarisation» de l'Équateur, ça n'a sûrement pas été conçu pour lui. Son «compte de banque» est composé de quelques lamas et moutons qu'il lui faudra nécessairement vendre, en tout ou en partie, pour ensemencher le morceau de terre que la «réforme agraire» de 1964 lui a si gracieusement accordé. Marginalisé? C'est le moins qu'on puisse dire. Pourtant, les Indiens de l'Équateur représentent un bon tiers des 13 millions d'Équatoriens. Ça fait beaucoup de marginaux.

On fait l'entrevue dans l'auto. Il fait trop froid dehors. Le vent pousse la terre poussiéreuse. Le

gel souvent vient gaspiller les récoltes. Des conditions auxquelles on ne survivrait pas cinq minutes.

Ils font tous le même geste avec les mains pour expliquer que la dollarisation a fait grimper les prix, que les dollars leur glissent entre les doigts. Le dollar, monnaie imposée, leur a fait perdre le contrôle du peu d'argent qu'ils ont. «Je ne

comprends rien aux petites pièces de monnaie», dit-il en frottant ses doigts noirs et croûtés. Les prix ont grimpé en partie parce que, justement, ils sont nombreux à ne pas y comprendre grand-chose. Dollar fictif dont ils ont du mal à mesurer la valeur. Pour comprendre, on peut acheter des tableaux de conversion à 20 sous.

Deux millions pour donner une «visibilité» au Québec

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Publicités dans les journaux, bannières aux abords de grandes routes, écrans et banderoles géants, spectacle et appui financier au Sommet des peuples, la visibilité du gouvernement du Québec au Sommet des Amériques coûtera environ deux millions.

Le premier ministre, Bernard Landry, estime que cette visibilité acquise au coût de deux millions était «un excellent placement», a-t-il indiqué hier, à l'entrée du caucus du Parti québécois. Toutes les nations d'Amérique viennent dans notre

capitale, des milliers et des milliers de journalistes, toute espèce de gens en quête d'information», s'est réjoui M. Landry, qui voit là «une bonne occasion de faire connaître le Québec».

Au cours d'un briefing de presse, des fonctionnaires du ministère des Relations internationales ont souligné que cette opération visibilité au Sommet des Amériques ne se transformera pas en une guerre de drapeaux. Le message se veut «neutre», «pas

VOIR PAGE A 8: VISIBILITÉ

Autres textes en pages A 2, A 7 et B 10

Guerre du métro

Les syndiqués du Journal de Montréal épaulent leur patron

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Les employés syndiqués du Journal de Montréal ont décidé d'appuyer leur patron et de contester à leur tour la décision de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal d'accorder un contrat d'exclusivité au Groupe Transcontinental pour la distribution d'un quotidien gratuit dans le métro.

Le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal a proposé à la direction de pigner dans le contenu qu'ils produisent chaque jour pour étoffer les pages de Montréal Métropolitain,

le journal gratuit de Quebecor, a fait savoir hier Martin Leclerc, président du syndicat.

«On a offert notre collaboration à la direction en acceptant que des photos et des textes de nos chroniqueurs soient publiés dans le journal gratuit», a précisé Martin Leclerc, ajoutant que cette décision n'avait pas soulevé de débat dans la salle de rédaction.

Selon lui, tout le monde est d'accord sur le fait que le Groupe Transcontinental livre une concurrence déloyale à Quebecor grâce à l'entente d'exclusivité accordée par la STCUM.

VOIR PAGE A 8: SYNDIQUÉS

ÉCONOMIE



Un vent d'optimisme souffle sur les Bourses
Page B 1

Landry commente la défaite dans Mercier

Un «héritage» de l'ère Bouchard

Jadis désavouée, Josée Legault devient conseillère spéciale auprès du premier ministre

ROBERT DUTRISAC
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Bernard Landry voit dans la défaite du Parti québécois dans Mercier davantage un héritage qu'un véritable test pour son nouveau gouvernement. Jean Charest voit plutôt dans la victoire de son parti et le bon score du candidat de gauche Paul Cliche qu'une majorité de Québécois, toutes allégeances

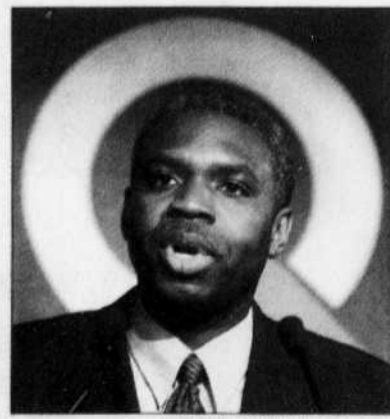
confondues, fédéralistes autant que souverainistes, de droite, de gauche ou du centre, sont insatisfaits du gouvernement péquiste.

Cette défaite du candidat péquiste Claudel Toussaint dans la circonscription de Mercier, «c'est plus un héritage qu'un test pour moi», a dit le premier ministre à l'entrée du caucus de ses députés. M. Landry a cité «l'accumulation de problèmes» qui a mené son parti à la défaite dans ce château fort péquis-

te: l'affaire Michaud, l'affaire Tous-saint mais aussi un conseil national «très divisif» sur la question linguistique, qui a entraîné le départ du président du PQ dans Mercier, André Reny. «C'est une foule d'éléments qui conduisent à conclure que, quand les souverainistes se divisent, évidemment, ça fait le jeu des libéraux», a-t-il dit.

Mercier était d'ailleurs à l'honneur

VOIR PAGE A 8: HÉRITAGE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Claudel Toussaint

INDEX

| | | | |
|-------------------|------|-------------------|-----|
| Annonces..... | B 7 | Idées..... | A 7 |
| Bourse..... | B 4 | Le monde..... | A 5 |
| Avis publics..... | B 5 | Les sports..... | B 8 |
| Carrières..... | B 6 | Mots croisés..... | B 5 |
| Culture..... | B 10 | Nature..... | B 5 |
| Économie..... | B 1 | Télévision..... | B 9 |
| Éditorial..... | A 6 | Météo..... | B 5 |

La chronique de

JEAN Dion

Tous les jeudis dans LE DEVOIR



• LES ACTUALITÉS •

Le droit de manifester

L'avocat contestataire devra patienter

Le juge rendra sa décision peu de temps avant le début du sommet

Sommet
des
Amériques
2001

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Marc F. Tremblay devra prendre son mal en patience. Le juge Gilles Blanchet n'entend pas rendre de décision sur la contestation de l'érection du périmètre de sécurité à Québec avant mardi ou mercredi de la semaine prochaine, soit à quelques heures seulement de l'ouverture du Sommet des Amériques. Cela laissera évidemment peu de temps à l'avocat pour interjeter appel de la décision.

Les audiences de la cause opposant l'avocat montréalais Marc F. Tremblay et le Comité de défense de la liberté canadienne (CDLC) aux autorités gouvernementales (Canada, Québec et Ville de Québec) se sont poursuivies et terminées au palais de justice de Québec hier. En fin de journée, le juge de la Cour supérieure Gilles Blanchet a pris en délibéré la requête en injonction visant à faire «cesser immédiatement l'installation du périmètre».

À ce propos, les paliers de gouvernement interpellés ont au même moment reçu une mise en demeure de la part de l'Association des gens d'affaires du Faubourg. Ces commerçants ayant vitrine sur la rue Saint-Jean, à un jet de pierre du principal lieu de rassemblement des chefs d'État du 20 au 22 avril, soit le Centre des congrès, demandent notamment la confirmation écrite des organisateurs du sommet qu'ils seront compensés pour tout dommage matériel qui sera éventuellement causé à leur propriété.

Cela étant, les procureurs gouvernementaux ont dû justifier hier l'ampleur des mesures de sécurité prévues par les forces de l'ordre pour l'occasion. Témoignages des différents corps policiers à l'appui, ils sont venus plaider en faveur de la nécessité d'encadrer la rencontre des 34 chefs d'État et de la centaine de dignitaires qui seront présents. L'intérêt public justifiant le maintien du périmètre est prépondérant à l'intérêt de M^r Tremblay de manifester à l'endroit de son choix, ont-ils fait valoir.

Afin de donner du poids à leur point de vue, les procureurs ont lu des extraits de témoignages de divers spécialistes. Ainsi, le juge a pu prendre connaissance des propos tenus par un fonctionnaire du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Michel Coulombe, qui soutient que «non seulement des manifestations auront lieu lors du troisième Sommet des Amériques mais qu'il est vraisemblable qu'elles seront ponctuées par des actes de violence grave». Un haut gradé de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Henri Dorion, a également indiqué qu'«il est probable et prévisible que des groupes subversifs et violents viennent investir Québec».

«Ce n'est pas pour faire peur au monde», a précisé le procureur du gouvernement fédéral, Claude Joyal. «C'est ce qui s'est passé ailleurs. On a vu que ça ne prend pas beaucoup d'éléments violents dans une grande manifestation pour créer un

L'expérience des autres sommets
«Ce n'est pas pour faire peur au monde», a précisé le procureur du gouvernement fédéral, Claude Joyal. «C'est ce qui s'est passé ailleurs. On a vu que ça ne prend pas beaucoup d'éléments violents dans une grande manifestation pour créer un

climat de désordre», a-t-il souligné.

M^r Joyal a également pris appui sur la citation à comparaître de M. Coulombe pour affirmer que le Sommet de Québec fera face à la plus importante mobilisation militante depuis Seattle. Il soutient ainsi que la «balance des inconvénients» penche inévitablement pour un maintien du périmètre.

Dans cette optique, a précisé le procureur, une décision de la Cour supérieure permettant au seul requérant principal, M^r Tremblay, d'obtenir un laissez-passer pour aller manifester seul devant le Centre des congrès serait incongru. Cela enverrait le message selon lequel les organisateurs agissent dans l'illégalité et que quiconque peut obtenir une accréditation pour s'introduire dans le périmètre, a-t-il ajouté.

Rocco Galati, l'avocat du CDLC, a pour sa part proposé un compromis au juge. Selon lui, l'érection du périmètre est une «mesure complètement illégale et inconstitutionnelle». Mais en raison du peu de temps alloué au juge pour statuer sur le fond de la question et l'impossibilité pour les organisateurs d'annuler le sommet, il suggère de suspendre, le temps de l'événement, les droits constitutionnels qui seraient selon lui brimés par l'existence du périmètre.

M^r Galati a rappelé qu'une telle décision avait déjà été prise par un tribunal au milieu des années 80. Les lois du Manitoba avaient alors été jugées inconstitutionnelles parce qu'écrites dans une seule des deux langues officielles du pays. Les droits avaient été suspendus pour la durée de la traduction des lois.

Les États-Unis préviennent les voyageurs tentés par le Québec

PRESSE CANADIENNE

Washington — Le gouvernement américain a prévenu les voyageurs qui se rendront bientôt à Québec de s'attendre à certains retards et inconvénients, en raison des manifestations prévues au Sommet des Amériques, du 20 au 22 avril.

«Le périmètre de sécurité établi à Québec inclut plusieurs sites touristiques réputés», a indiqué cette semaine le département d'État américain, dans un avis adressé aux voyageurs.

«Du 19 au 22 avril, ce secteur ne sera pas accessible aux gens qui ne participent pas au sommet. Les citoyens américains devront faire preuve de jugement et éviter les endroits où ont lieu des manifestations.»

Les voyageurs américains sont également priés de prendre note qu'il pourrait y avoir des retards aux postes-frontières.

Les autorités locales prévoient que 20 000 manifestants se rendront à Québec avant et pendant la rencontre, et que «certains manifestants pourraient tenter de perturber le sommet», ajoute le département d'État.

«Comme cela s'est déjà produit dans d'autres rencontres internationales, il est possible que certains manifestants aient une conduite désordonnée ou violente. Les autorités locales tentent de réduire au minimum cette éventualité», précise l'avis.

L'utilité des sommets reste à démontrer

La mise en œuvre de ces derniers relevait pour une large part de chaque pays. Le rapport d'hier rend compte de ce qu'a fait le Canada au sujet des 28 engagements pris à Santiago.

Pays riche, démocratique et doté d'un filet social développé, le Canada n'avait pas grand-chose à faire, explique le rapport. Le document fait donc davantage état de programmes existants que d'initiatives nouvelles découlant directement du Sommet de Santiago.

Le cas de l'éducation est frappant. Le rapport cite entre autres le gel des frais de scolarité en Colombie-Britannique. Bien que cohérente avec les objectifs du sommet, cette politique n'a rien à voir avec cet événement. On mentionne plusieurs initiatives fédérales, mais la plupart avaient été annoncées avant le Sommet de Santi-

ago. C'est le cas du programme de régime enregistré d'épargne-études, des bourses du millénaire, du développement du Réseau Rescol ou encore du programme de nutrition prénatale.

Fait à noter, on ne souligne pas que la part du Transfert social canadien versée aux provinces pour financer l'éducation postsecondaire est toujours inférieure à ce qu'elle était en 1994.

Le Canada avait quand même des engagements à mettre en œuvre. Il a ratifié la convention interaméricaine contre la corruption et modernisé ses lois pour contrôler le blanchiment d'argent, mais il n'a toujours pas ratifié la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

La lecture du rapport démontre combien les plans d'action des sommets visent avant tout les

pays en développement du continent, mais il faudra attendre avant de savoir si on a obtenu les effets recherchés. Le dévoilement de l'évaluation réalisée par l'Organisation des États américains n'aura lieu que la semaine prochaine.

Selon un rapport du North-South Center, de l'université de Miami, le bilan serait mitigé. Selon les auteurs, la coopération ministérielle à l'échelle du continent s'est développée, l'Organisation des États américains a repris de la vigueur mais la volonté d'agir dans des domaines comme l'éducation, l'environnement et la promotion des droits des travailleurs est freinée par le manque de ressources. Dans certains pays, on note que les institutions démocratiques sont encore «fragiles ou victimes d'érosion».

Manon Cornellier

Nous avons besoin de votre aide pour que le Canada demeure exempt de la fièvre aphteuse

La grave épidémie de fièvre aphteuse qui touche l'Europe a mené à l'abattage de centaines de milliers de bêtes. Cette maladie virale hautement contagieuse s'attaque aux bovins, aux porcs, aux moutons, aux chèvres, aux chevreuils et à d'autres animaux. Bien qu'elle ne constitue pas une menace d'importance pour la santé humaine, il se peut que les gens introduisent le virus au Canada en le transportant sur leurs souliers, leurs vêtements, leurs bagages ou en rapportant des produits alimentaires contaminés. Les voyageurs qui arrivent au Canada en provenance de pays touchés doivent se soumettre à une procédure de désinfection simple, mais efficace. L'inspection des bagages personnels et des produits importés est maintenant beaucoup plus stricte.

Voici ce que vous pouvez faire pour que le Canada demeure exempt de la fièvre aphteuse.

Après un voyage dans l'un des pays touchés :

- Assurez-vous que les vêtements et les souliers que vous portiez durant votre séjour à l'étranger ne comportent aucune trace de terre ou de fumier, surtout si vous avez visité une ferme.
- Déclarez tout produit de viande, produit laitier et produit d'origine animale que vous désirez rapporter au Canada. La déclaration de ces articles n'entraîne pas de sanction, mais il y a une peine sévère si vous négligez de le faire.

- Tenez-vous loin des fermes canadiennes pendant 14 jours.
- Si vous devez visiter une ferme, lavez à la machine, à l'eau chaude, tous les vêtements ou faites-les nettoyer à sec, et désinfectez dans un mélange moitié eau moitié vinaigre tous les effets personnels (en particulier vos souliers) que vous avez emportés à l'étranger.
- Si vous prévoyez aller à un zoo, à un parc national ou provincial, veuillez prendre les mêmes précautions en matière de désinfection.

Si vous exploitez une ferme au Canada :

- Interdisez la visite de quiconque a séjourné au cours des 14 derniers jours dans les pays touchés par la fièvre aphteuse.
- Si des visiteurs doivent quand même se rendre à votre ferme, ils devraient au préalable prendre des précautions sanitaires supplémentaires, telles que le lavage et la désinfection de tous les équipements et effets personnels.

Pour plus de renseignements, composez le

1 877 227-0677

(du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure avancée de l'est)
(le samedi, de 9 h à 17 h, heure avancée de l'est)
(fermé les 14 et 15 avril)
ATME 1 800 465-7735

ou consultez le site

www.inspection.gc.ca

Charlevoix Day perd son exécutif au profit de Clark

L'Alliance tente de convaincre les associations de comté des deux partis de tenir leurs réunions ensemble

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Première conséquence des frasques médiatiques du chef allianciste Stockwell Day, l'exécutif de son parti pour la circonscription de Charlevoix a démissionné en bloc hier matin et réintégré les rangs conservateurs. Un départ dont la médiatisation est toutefois perçue comme une réponse à l'opération de rapprochement des deux partis, pilotée par l'Alliance, qui ne plaît pas à tout le monde.

Les sept membres de l'association allianciste de Charlevoix, dont le candidat aux dernières élections Pierre Paradis, ont remis leur lettre de démission hier matin et ont annoncé en conférence de presse à Baie-Comeau qu'ils retournaient au Parti progressiste-conservateur. Charlevoix a été le bastion du premier ministre Brian Mulroney. André Bachand, le seul député conservateur restant au Québec, s'est dit «très heureux» de les accueillir.

Manque de communication

Selon les démissionnaires, il y aurait un manque de communication entre les régions et le quartier général du parti. Mais surtout, le chef Stockwell Day ne serait pas à la hauteur de la situation, notamment dans le dossier «Shawinigate».

«Je reproche à Stockwell Day de vivre en rond parce qu'il se met en problème avec les médias pour des choses qui n'ont pas rapport du tout avec ça, a expliqué en entrevue Marc Deslauriers, un des sept transfuges. C'est quoi, cette histoire d'engager un détective privé? M. Day est un bon monsieur, mais je crois qu'il est mal conseillé.»

À l'Alliance canadienne, on minimise l'affaire, parlant du départ «d'une poignée de membres» et non d'une «défection massive». Surtout, on tente de faire passer le message que ce maraudage va à l'encontre de l'esprit de collaboration entre les deux formations qui devraient être de mise.

L'aire québécoise de l'Alliance canadienne fait présentement circuler une pétition par laquelle les

associations d'une circonscription, en la signant, s'engagent à tenir «toutes [leurs] prochaines réunions de comté» ensemble, «et ce jusqu'à ce que les membres des deux formations politiques aient approuvé une union partielle ou totale, une véritable alliance conservatrice».

Dix comtés signataires du pacte

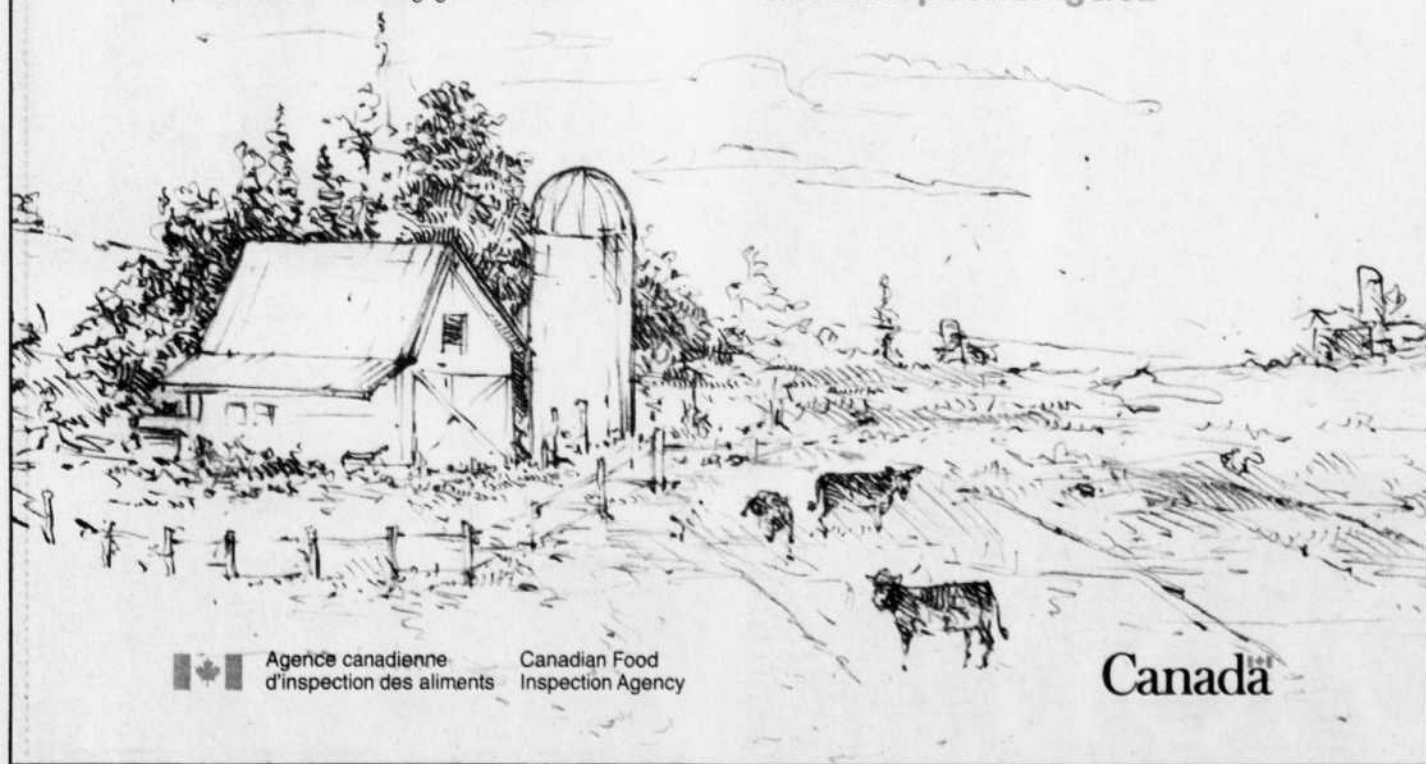
Selon Eric Duhaime, conseiller spécial de M. Day et directeur de la campagne au Québec aux élections de novembre, les deux partis auraient signé la pétition de «non-agression» dans une dizaine de circonscriptions. Il se donne jusqu'à la fin de la semaine prochaine pour compiler les résultats. Mais selon lui, si André Bachand a fait tout un plat de la défection des alliancistes hier, c'est parce qu'il veut miner ce processus.

Le rapprochement «est en train de se faire sur le terrain. Lui, il est contre cette démarche-là qui se fait au sein de son parti. On est probablement la région au Canada où les discussions sont les plus avancées et il se sert d'un président de comté qui est insatisfait pour des raisons qui n'ont pas nécessairement à voir avec la politique pour faire un coup d'éclat. Mais c'est un coup d'épée dans l'eau vis-à-vis du processus qui est engagé.»

Une pétition non autorisée

M. Bachand a admis connaître l'existence de cette pétition, mais il n'en reconnaît pas la légitimité. «Nous, le comité de stratégie, on a rejeté cela. D'abord parce que nous sommes en consultation avec nos membres. Et si on veut devenir une alternative aux libéraux, ce ne sont pas des discussions bilatérales qu'on doit avoir, mais multilatérales.» M. Bachand croit que le PC doit recruter une partie de l'électorat bloquiste désabusé.

Quant au président national du parti, Jacques Léger, il a dit ne pas avoir été mis au parfum de cette pétition mais affirmé qu'il s'agissait d'une «démarche prématurée qui n'a pas l'aval du parti». Le parti veut d'abord terminer d'ici juin, rappelle-t-il, la consultation de ses membres quant à l'avenir du parti et tout projet de collaboration.



Agence canadienne d'inspection des aliments Canadian Food Inspection Agency

Canada

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La course pour l'obtention des Jeux gais de 2006



Un groupe de très jeunes passants est venu distraire quelques instants la douzaine de manifestants rassemblés devant l'hôtel de ville de Montréal pour exprimer leur opposition à la venue possible des VII^e Jeux gais en 2006.

Montréal dévoile ses atouts

Les 200 000 visiteurs laisseraient 150 millions dans la ville

Après s'être fait dire non la dernière fois, Montréal croit aujourd'hui avoir de bonnes chances d'obtenir les Jeux gais de 2006. D'ici à ce que soit prise la décision finale, en octobre, la Ville entend faire valoir son savoir-faire, sa tolérance et sa joie de vivre.

ÉRIC DESROSIER
LE DEVOIR

Deux cents jours avant le choix final de l'heureuse élue, Montréal est plus que jamais confiante de se faire confier l'organisation des VII^e Jeux gais en 2006. On prévoit que l'événement attirera plus de 24 000 participants et 200 000 visiteurs et qu'il générera 150 millions de dollars en retombées économiques.

«Ce sera le plus grand événement à se tenir à Montréal depuis les Jeux olympiques», a déclaré hier le maire Pierre Bourque lors du lancement officiel de la candidature de Montréal à l'hôtel de ville. «Ça va m'obliger à me représenter à la mairie en 2005!»

Ces jeux se tiendraient du 29 juillet au 5 août 2006 et profiteraient d'équipements comme le Stade olympique, le parc Jean-Drapeau et la Place des Arts. Montréal concurrence trois autres villes américaines: Atlanta, Chicago et Los Angeles. La décision finale sera prise par la Fédération des Jeux gais lors de sa rencontre annuelle, qui se tiendra en octobre à Johannesburg. Coiffé au

potéau par la ville de Sydney pour l'obtention des Jeux de 2002, le comité de candidature montréalais se croit cette fois «en excellente position pour gagner».

Un petit quelque chose...

Coprésident honoraire, le Torontois Mark Tweksbury se dit très impressionné par la qualité du dossier présenté par Montréal. Outre le savoir-faire de ses organisateurs, le médaillé d'or en natation aux Jeux olympiques de Barcelone note entre autres à ce chapitre la tradition de tolérance québécoise et canadienne, des lois sur l'immigration qui ne discriminent pas les personnes atteintes du VIH/sida ainsi qu'un coût de la vie et un taux de change invitants.

Il souligne surtout «ce petit quelque chose difficile à décrire, un esprit, un mode de vie», qui a donné naissance ici à de multiples événements gais et multiethniques et qui attire chaque année un million de touristes gais et lesbiennes. «On dit souvent comment les Jeux gais peuvent être bons pour une ville, mais je pense aussi que Montréal sera bon pour les Jeux.»

Considéré comme l'événement sportif et culturel le plus important au monde en matière de participation, les Jeux gais se démarquent radicalement de la célèbre version olympique. Ici, aucune sélection des participants d'aucune sorte, ni sur l'orientation sexuelle, ni sur le sexe, ni sur les capacités physiques ou le talent culturel. Tous ceux qui veulent participer, officier ou aider sont les bienvenus.

Au programme des compétitions sportives, auxquelles devraient participer environ 19 000 personnes, les disciplines habituelles d'athlétisme, de soccer ou de lutte côtoieront des épreuves inusitées en billard, en bridge et en culturisme. Le volet culturel comprendra pour sa part des arts de la scène comme le chant choral, le théâtre et les spectacles de drag queens, des arts visuels comme le cinéma ou la sculpture, ainsi que des sciences humaines (conférences, lectures publiques, histoire gaie).

Les premiers jeux gais se sont tenus à San Francisco (1982 et 1986) avant de se déplacer à Vancouver (1990), New York (1994) et Amsterdam (1998). L'édition montréalaise disposerait d'un bud-

get d'environ 20 millions constitué à partir de subventions publiques, de commandites, de vente de produits, des frais d'inscription des participants et des recettes de la billetterie. L'aide accordée jusqu'à présent par les trois paliers de gouvernement s'élève à 310 000 \$.

«S'il y a un événement qui peut être rassembleur, c'est bien celui-là!», a commenté Pierre Bourque. Coprésidente honoraire avec Mark Tweksbury, la femme d'affaires Lucie Duguay a pour sa part dit compter sur «la capacité extraordinaire des athlètes et des artistes de rassembler les gens sans égard à leurs différences» pour susciter l'appui financier et populaire dont la candidature de Montréal a besoin jusqu'en octobre et faire ensuite de l'événement une réussite.

Pendant ce temps, devant l'hôtel de ville, une douzaine de manifestants ont exprimé pacifiquement leur opposition au projet. On pouvait lire, sur leurs pancartes: «Pas dans ma cour», «Tolérance oui, promotion non», «Les subventions pour les mamans pauvres, pas pour les déjà riches.»

Éric Desrosiers

Gangstérisme

Les Blatnois
surprennent en
plaidant coupablesLes motards ne connaîtront pas leur sentence avant le 1^{er} mai

PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour une fois, tout le monde était là, hier matin. Agents correctionnels et procureurs de la Couronne. Mais les huit Blatnois de la Mauricie, eux, ont décidé de mettre fin à leur procès en plaidant coupables à plus de 80 accusations. Fait saillant de leur geste collectif, tous ont reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir participé aux activités d'un gang.

D'après certaines informations, les pourparlers entre les parties se sont poursuivis jusqu'à tard dans la soirée de lundi et on est finalement venu à une entente sur les plaidoyers de culpabilité. Habituellement, les accusés acceptent de plaider coupables en échange de sentences qui les satisfont. Il faudra toutefois attendre jusqu'au 1^{er} mai pour connaître les peines des huit Blatnois.

Si on reporte sur chaque accusé des chefs d'accusation portés contre un groupe pour un seul événement, on constate que les huit motards ont plaidé coupables à 83 chefs d'accusation. Il y a eu arrêt des procédures pour 220 autres chefs. Le «record» appartient à Jean-Sébastien Grenier et Camille Paquin, qui ont chacun plaidé coupable à 18 chefs d'accusation.

Le procureur de la Couronne, M^{re} Robert Rouleau, a expliqué le grand nombre d'arrêts des procédures par la refonte de plusieurs chefs dans des chefs globaux. Comme c'est souvent le cas, en effet, plusieurs accusa-

tions avaient été portées pour un seul événement.

D'autre part, M^{re} Rouleau, qui se faisait le porte-parole de ses collègues, M^{re} Yvon Lefebvre et Pierre Boutin, a convenu que les plaidoyers de culpabilité aux accusations d'avoir participé aux activités d'un gang sont non seulement satisfaisants, mais très importants. À l'annonce des plaidoyers de culpabilité, le juge Jean-Claude Beaulieu a dissout le jury.

Après que les accusés eurent plaidé coupables, l'une de leurs trois avocats, M^{re} Danielle Roy, a proposé qu'on reporte au 1^{er} mai les représentations sur sentence, qui promettent d'être assez longues puisqu'elles concernent plusieurs faits. Personne ne s'est opposé à ce que les deux motards en liberté provisoire, René Monfette et Pierre Clément, continuent à l'être. Jusque-là, les deux hommes ont bien respecté les conditions de leur mise en liberté provisoire.

Au tout début des procédures préliminaires au procès, en décembre, on comptait 13 accusés. En cours de route, le juge Beaulieu a ordonné que cinq d'entre eux, dont deux Hells Angels de Trois-Rivières, subissent des procès séparés. Certains des huit autres devaient se joindre à eux pour certains chefs d'accusation, mais ils ont plaidé coupables hier.

Il a été impossible de savoir ce qu'il adviendrait des cinq autres motards devant revenir en cour le 4 juin. On peut toutefois s'attendre à ce qu'ils plaident coupables à leur tour.

I N V I T A T I O N
Cathédrale Marie-Reine-du-Monde

MERCREDI SAINT 11 avril à 20 h, la Messe Chrismale sera présidée par Monsieur le cardinal Jean-Claude Turcotte.

JEUDI SAINT 12 avril à 20h, la messe solennelle de la Cène du Seigneur sera présidée par Mgr André Rivest, évêque auxiliaire.

VENDREDI SAINT 13 avril à 15h, la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par Monsieur le cardinal Turcotte, assisté de Mgr Pierre Saint-Cyr; à 17h Mgr Jude Saint-Antoine, évêque auxiliaire, présidera l'Office de la Passion.

SAMEDI SAINT 14 avril à 20h, Monsieur le cardinal Turcotte présidera la Veillée pascale.

DIMANCHE DE PÂQUES 15 avril à 11h, Mgr Jude Saint-Antoine présidera la Messe de la Résurrection.

Pour information, 866-1661

La cathédrale Marie-Reine-du-Monde est située sur le Boulevard René-Lévesque, angle Mansfield. Station de métro Bonaventure.

Nous offrons aussi Tombolini pour femmes (14 et plus)

doice doice
DANNA UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de
Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de
Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX

Lady-Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Une loi sur les prix de l'essence

(PC) — Le gouvernement de Terre-Neuve a déposé un projet de loi pour réglementer les prix de l'essence. Les commerçants en gros et détaillants qui vendront au-dessus du prix plafond établi par la province seront passibles d'une amende de 5000 \$. Terre-Neuve devient ainsi la troisième province canadienne à se doter d'une telle loi, après l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Cette nouvelle loi ne viendra pas garantir toutefois des prix plus bas à la pompe, affirme le ministre de l'Énergie, Lloyd Matthews. Elle vise plutôt à les stabiliser. En général, les prix de l'essence sont plus élevés à Terre-Neuve que la moyenne nationale, et les automobilistes de Saint-Jean paient davantage pour leur essence que dans toutes les autres villes du Canada. Ainsi, selon une étude comparative des prix dans 44 villes à travers le pays effectuée hier par la firme MJ Ervin & Associates de Calgary, le prix moyen du litre d'essence régulière était de 74,2 c. À Saint-Jean de Terre-Neuve, il était de 84,9 c. Montréal suivait avec 83,9 c mais c'est à Yellowknife qu'il était le plus élevé, à 87,1 c.

Procureurs et victimes

(PC) — Quatre procureurs de la Couronne ont été la cible d'actes criminels depuis la récente frappe policière contre les motards. Bien que le ministre de la Justice, Paul Bégin, affirme qu'il ne peut faire «un lien entre ces incidents et le crime organisé», il a accepté que des mesures de sécurité soient mises en place. Entre-temps, la Sûreté du Québec fait enquête. Dans deux cas, les personnes visées représentent le ministère de la Justice contre des motards appréhendés lors de l'opération Printemps 2001, a soutenu à l'Assemblée nationale le député libéral de Saint-Laurent, Jacques Dupuis. Lui-même procureur avant d'entrer en politique, M. Dupuis a précisé que le domicile de l'un de ses ex-collègues avait fait l'objet d'une introduction par effraction. L'automobile d'un autre, une femme, a été vandalisée dans le stationnement de son domicile. Un troisième procureur a reçu des menaces de mort alors que la quatrième personne impliquée, une avocate, a été harcelée par un détenu. Cette affaire serait liée à un dossier de violence conjugale. Des mesures particulières ont été prises pour protéger les procureurs.

Attention aux barrages policiers

(PC) — L'enquête menée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur la mort d'un policier, en août dernier, lors d'un barrage routier à Saint-Hubert met en lumière une série de lacunes ébloussant à la fois la direction de la police de Saint-Hubert et l'École nationale de police du Québec. Les inspecteurs de la CSST considèrent que la méthode de mise en place du barrage routier a été inadéquate, que la directive du Service de police de Saint-Hubert était non seulement imprécise mais incomplète et que la formation donnée par l'École nationale de police du Québec sur le sujet, uniquement théorique, est déficiente. Hier, les porte-parole de la CSST sont revenus sur l'accident qui avait coûté la vie au policier Alain Forget le 28 août 2000 quand le véhicule dans lequel se trouvaient les auteurs d'un vol ont forcé le barrage mis en place par Forget et son collègue de travail. Sous l'impact, le véhicule policier placé en travers de la voie de service de la route 116 a été embouti et a heurté mortellement le policier Forget, qui a été projeté contre un muret de béton alors qu'il s'éloignait pour se protéger.

Comité consultatif canadien de la biotechnologie

Greenpeace boycotte la consultation sur les OGM

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Si certains jugent que le gouvernement est lent à adopter une réglementation sur l'étiquetage des produits contenant des OGM, ils ne peuvent pas lui reprocher de ne pas prendre le temps de consulter. Hier, le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) était à Montréal dans le cadre de sa tournée de consultation sur la réglementation des aliments génétiquement modifiés. Ceux qui voudraient obtenir tout de suite un étiquetage des OGM seraient mieux de prendre leur mal en patience: le rapport final du comité, qui doit guider la décision gouvernementale, n'est prévu que pour Noël prochain...

N'est-ce pas un peu tard pour amorcer une telle consultation? «L'important, c'est d'aller de l'avant», dit la nutritionniste Suzanne Hendricks, qui participe à l'activité. Elle reconnaît que l'organisme devra s'adapter aux prises de position qui fusent de partout, notamment l'intention de la Colombie-Britannique d'interdire les OGM sur son territoire. De plus, au moins trois activités de consultation sur le sujet ont en ce moment lieu au fédéral. Un comité sur l'étiquetage (formé notamment de représentant des détaillants en alimentation et du Conseil canadien des normes) doit remettre un rapport à l'automne, et le Comité permanent sur l'environnement, présidé par le député libéral Charles Caccia, se penche également sur la question. Sans compter l'imposant

rapport de la Société royale du Canada, remis en janvier, qui soulignait les nombreuses lacunes du processus d'homologation des OGM au pays.

Cette multiplication des consultations expasère d'ailleurs des groupes de pression, dont Greenpeace et le Conseil des Canadiens, qui les qualifient de «piètre substitut de la démocratie». Ces deux organismes boudent l'activité du CCCB et réclament plutôt des audiences parlementaires.

Le CCCB compte se pencher particulièrement sur la transparence de ce processus. Partout au pays où le comité est passé, dit Mme Hendricks, cette préoccupation était au cœur des discussions. Avec la transparence, le comité cherche à voir si le public a accès à de l'information crédible, de l'information qui lui permette de faire un choix. Car la question de l'étiquetage des OGM dépasse les préoccupations scientifiques et les risques pour la santé humaine d'en consommer. À la table du comité, des questions d'ordre social et éthique seront posées. «On juge présentement les OGM en fonction du risque pour la santé», explique Mme Hendricks. Mais doit-on considérer des préoccupations sociales ou économiques? Et si on permet le choix par l'étiquetage, est-ce qu'on règle la question?

Le comité invite la population à consulter son site Internet pour avoir accès à un résumé des consultations (www.cbac-ccc.ca) et à lui soumettre ses commentaires jusqu'au 20 avril. Un rapport préliminaire doit être remis cet été et la version finale est attendue pour décembre.

Bourque recrute un universitaire à Outremont

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a dévoilé hier l'identité de son candidat au poste de conseiller municipal dans le futur arrondissement d'Outremont. Universitaire spécialisé en questions urbaines, Pierre Delorme a été présenté comme l'une des éminentes grises qui préciseront la nature de la nouvelle ville que son chef veut bâtir.

«J'ai besoin, autour de moi, de personnalités qui ont réfléchi à ces dossiers-là», a expliqué le chef de l'Équipe Bourque/Vision Montréal aux journalistes dans un théâtre Outremont nouvellement rénové. «M. Delorme est tout indiqué pour jouer un rôle majeur dans le programme, dans l'orientation de notre parti. [...] Pouvoir mettre ce talent-là au service de tous les Montréalais, c'est un atout magnifique pour mon parti.»

Le maire a rappelé que son parti tiendra son congrès le 2 juin et qu'il y sera question des enjeux auxquels sera confrontée la nouvelle ville, tels «son fonctionnement, la décentralisation, les services de proximité, l'environnement, le défi de la mondialisation...». Il a refusé de dire si son nouveau candidat fera parti de son comité exécutif. «Je ne ferai pas cette erreur. Je vais commencer par me faire élire et faire élire le plus de conseillers possible. Ensuite, on verra.»

Doyen de la gestion académique à l'Université de Québec à Montréal, Pierre Delorme affirme être partisan depuis longtemps du regroupement des municipalités et du projet «une île, une ville». «Le maire Bourque a défendu avec une conviction sans relâche ce projet-là alors que personne n'y croyait, estime-t-il. Il est aujourd'hui le seul capable de le mener à terme.»

Selon lui, le premier défi auquel seront confrontés les dirigeants de la nouvelle ville sera de «trouver le dosage juste et équilibré entre les responsabilités qui doivent revenir au pouvoir central et celles qui doivent aller aux arrondissements». Il se dit toutefois convaincu que l'on saura conserver les spécificités qui caractérisent Outremont et auxquelles les citoyens sont tellement attachés. «Une loi est très technique lorsqu'on l'écrit, dit-il. C'est lorsqu'on l'applique qu'on voit les rapports à établir, qu'on voit la vie comme elle qui se développe et qui s'installe.»

Si, en vertu de la loi, le futur arrondissement d'Outremont ne sera représenté que par un seul conseiller municipal — qui se trouvera, par conséquent, à assumer aussi le rôle de président du conseil d'arrondissement —, celui-ci pourra compter sur deux conseillers d'arrondissement pour l'aider à administrer les affaires locales. Les noms des candidats d'Équipe Bourque/Vision Montréal à ces postes seront dévoilés plus tard.

Retrait du carbox

D'autres médicaments vétérinaires seraient bannis

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Après s'être fait taper sur les doigts par la Commission européenne à cause de l'utilisation de médicaments vétérinaires controversés, Santé Canada fait le grand ménage dans sa pharmacie. Le carbox, un antimicrobien utilisé depuis 30 ans dans l'élevage des porcs, sera bientôt interdit au pays. D'autres médicaments, antibiotiques et hormones de croissance, passeront aussi par la réévaluation amorcée depuis le début de l'année par l'organisme fédéral.

L'interdiction du carbox, annoncée hier par Le Devoir, viendra réduire encore davantage la pharmacopée déjà restreinte à laquelle ont accès les producteurs de porcs. Peu dispendieux et efficace, le carbox est mélangé à la moule des porcelets pendant environ six à huit semaines après le sevrage. L'administration de l'antimicrobien doit cesser 35 jours avant que l'animal ne soit envoyé à l'abattoir pour éviter que des résidus se retrouvent dans la viande. Le médicament sert à prévenir les problèmes de diarrhée dans le troupeau et agit comme facteur de croissance. Le carbox est cependant reconnu comme étant toxique et cancérigène, et c'est pour cette raison que des scientifiques du Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada se sont vivement battus pour interdire son utilisation.

Pourquoi avoir attendu 30 ans avant d'interdire le carbox? Ce ne sont pas de nouvelles données scientifiques qui ont influencé le comité mais plutôt de nouvelles préoccupations portant sur son utilisation, a indiqué hier la responsable du Bureau des médicaments vétérinaires, Diane Kirkpatrick. «Le carbox ne pose pas de problème pour la santé du consommateur lorsqu'il est adéquatement utilisé. Nos préoccupations vont maintenant au-delà de ça. On ne voyait pas les choses de cette façon il y a 30 ans.» C'est pourquoi Santé Canada s'inquiète maintenant des risques pour ceux qui manipulent le produit, voire pour l'environnement.

L'incident survenu au Québec l'automne dernier (un troupeau avait ingurgité du carbox peu avant son abattage et l'Agence canadienne d'inspection des aliments avait dû rappeler de la viande vendue en épicerie) ainsi que des rumeurs sur des pratiques douteuses en Ontario ont incité Santé Canada à s'interroger sur l'utilisation qui était faite du médicament, a expliqué Mme Kirkpatrick. Le carbox est interdit en Europe mais permis aux États-Unis.

Les solutions alternatives au carbox ne pleuvent pas mais elles existent, note le Dr Christian Klopstein, de l'Association des vétérinaires en industrie animale. Les vétérinaires peuvent prescrire des antibiotiques tétracyclines et quelques produits de la famille des macrolides. Les antibiotiques ne sont pas cancérigènes comme le carbox mais sont soupçonnés de contribuer à l'émergence de bactéries résistantes.

Difficile de dire combien de producteurs de porcs devront changer de moule. Selon un sondage de la Fédération des producteurs de porcs mené auprès de 86 éleveurs (sur environ 3000 au Québec), le tiers utilisait du carbox. Santé Canada a déjà demandé des avis juridiques en vue de l'imposition d'un moratoire d'ici quelques semaines. Mme Kirkpatrick s'attend cependant à ce que des producteurs cessent d'eux-mêmes d'utiliser du carbox.

LES AMÉRIQUES - MÉTISSAGE CULTUREL ET RECHERCHE IDENTITAIRE

UN COLLOQUE PRÉSENTÉ PAR LE SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC, LE BUREAU DU SOMMET DES AMÉRIQUES ET LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

vendredi 13 avril 2001
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
9 h à 19 h 30

LE SOMMET DES ÉCRIVAINS DES AMÉRIQUES

Sous la présidence d'honneur de Son Excellence John Ralston Saul

Table ronde 1 : Une Amérique, des Amériques

Moderateur : Henri Dorion
Participants : Jorge Edwards (Chili), Pablo Armando Fernandez (Cuba), Vilma Fuentes (Mexique), Francisco Goldman (Guatemala / États-Unis), Georges Sioui (Canada / Nation huronne-wendate), Joseph-Yvon Thériault (Canada)

Table ronde 2 : Les grands mythes fondateurs des Amériques

Moderatrice : Madeleine Poulin
Participants : José Antonio Aguilar Rivera (Mexique), Zila Bernd (Brésil), Gérard Bouchard (Québec), Alberto Manguel (Argentine / Canada), Sergio Ramirez (Nicaragua)

Table ronde 3 : Les Amériques et les métropoles coloniales

Moderateur : Yvan Lamonde
Participants : Thomas Lynch (États-Unis), Daniel Maragnès (Guadeloupe), Jean Morisset (Canada), Hector Tizon (Argentine)

Heures d'ouverture
Mardi 10 avril : 11 h à 21 h
Mercredi 11 avril : 9 h à 21 h
Jeudi 12 avril : 9 h à 21 h
Vendredi 13 avril : 10 h à 21 h
Samedi 14 avril : 10 h à 21 h
Dimanche 15 avril : 10 h à 17 h

Prix d'entrée
0 \$ Adultes
3 \$ Étudiants et plus de 60 ans
Gratuit 12 ans et moins
Pour informations : 418-649-5238

avec l'aide du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international / with the assistance of the Department of Foreign Affairs and International Trade

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international / Department of Foreign Affairs and International Trade

Canada

CA Comptables agréés du Québec

Voir au-delà des chiffres

L'Ordre des comptables agréés du Québec soulignera, le 11 mai prochain, lors de la Soirée Reconnaissance, la nomination de 15 nouveaux FCA. Le titre de Fellow de l'Ordre reconnaît le mérite de comptables agréés qui ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être de la société et à l'avancement de la profession.

Murielle Arsenault, FCA
Directrice Traductions Murielle Arsenault Ltée MontréalAlphonse Bernard, FCA
Associé directeur Alphonse Bernard, CA - SENC CarletonYves Albert Desjardins, FCA
Associé, taxes à la consommation Ernst & Young SRL MontréalAndré Lemieux, FCA
Associé directeur Lemieux Noleur, CA - SENC LévisAndré Paquin, FCA
Président et associé directeur général Verrier Paquin Hébert, SENC - CA DrummondvilleRichard W. Pound, FCA
Associé Stikeman Elliott MontréalLouis-Marie Beaulieu, FCA
Président du Conseil et chef de la direction, Groupe Desjardins Inc. QuébecSerge Bilodeau, FCA
Associé en fiscalité et responsable du groupe de fiscalité internationale KPMG SRL MontréalDaniel Filion, FCA
Associé, Service national de la certification et de la pratique professionnelle, KPMG SRL MontréalDavid H. Laidley, FCA
Président du Conseil Deloitte & Touche MontréalJ. Leo Richard Neville, FCA
Sous-contrôleur général du Canada Secrétaire du Conseil du trésor du Canada Gouvernement du Canada Ottawa

FCA

Édition 2001

Serge Allard, FCA
Associé Allard, Lévesque, CA - SENC Val-d'OrHoward Berish, FCA
Schlesinger Newman Goldman, CA MontréalRobert Chevrier, FCA
Président du Conseil et chef de la direction, Rexel Canada Saint-LaurentDavid H. Laidley, FCA
Président du Conseil Deloitte & Touche MontréalJ. Leo Richard Neville, FCA
Sous-contrôleur général du Canada Secrétaire du Conseil du trésor du Canada Gouvernement du Canada Ottawa

Un hommage des comptables agréés du Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

Un sujet tabou presque partout



MICHAEL KOOREN REUTERS

Environ 10 000 manifestants protestaient silencieusement, hier, contre la loi sur l'euthanasie adoptée aux Pays-Bas.

L'euthanasie est légalisée aux Pays-Bas

AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

La Haye — Alors que des centaines d'opposants priaient à l'extérieur du Sénat, les parlementaires néerlandais ont approuvé hier le texte légalisant l'euthanasie et le suicide médicalement assisté, faisant des Pays-Bas le premier pays à adopter une telle loi.

Le texte, qui avait été adopté par la Chambre basse du Parlement fin novembre, a été approuvé par la Chambre haute par 46 voix contre 28. Un sénateur était absent.

Même si le vote du Sénat était considéré comme une formalité, environ 10 000 personnes s'étaient rassemblées à l'extérieur du bâtiment pour une ultime manifestation. La loi, qui entrera en vigueur à l'été, encadre une pratique qui avait déjà cours aux Pays-Bas en donnant au médecin une série de consignes.

L'euthanasie, pour les adultes, était jusqu'ici partiellement décriminalisée aux Pays-Bas depuis mai 1994, tout en restant officiellement punissable d'une peine maximum de 12 ans de prison. Dorénavant, l'euthanasie ne sera plus seulement tolérée aux Pays-Bas, comme elle l'est depuis 1997, mais légale.

Un sujet tabou

L'euthanasie reste dans la plupart des pays taboue. Certains pays admettent implicitement le suicide assisté alors que de nombreux autres se refusent à réglementer l'euthanasie active.

En France, l'euthanasie est illégale mais le Code pénal distingue entre l'euthanasie active (le fait de provoquer directement la mort — assimilé à un homicide) et l'euthanasie passive (l'abstention thérapeutique — considérée comme de la non-assistance à personne en danger).

Le Danemark autorise le patient atteint d'une maladie incurable à décider lui-même de l'arrêt des traitements. Depuis le 1^{er} octobre 1992, en cas de maladie incurable ou d'accident grave, les Danois peuvent faire un «testa-

ment médical» que les médecins doivent respecter.

En Suède, l'assistance au suicide est un délit non punissable. Le médecin peut, dans des cas extrêmes, débrancher les appareils respiratoires.

En Grande-Bretagne, l'euthanasie est illégale. Néanmoins, en 1993 et en 1994, la justice a autorisé des médecins à abréger la vie de malades maintenus en vie artificiellement. En Écosse, pour la première fois, une patiente a été «autorisée à mourir» en juin 1996.

En Allemagne, l'administration d'un médicament mortel est assimilée à un homicide. Selon la Cour d'appel de Francfort, l'euthanasie ne peut être décidée par un tribunal des tutelles que si elle correspond sans ambiguïté à la volonté des patients.

Aux États-Unis, la loi fédérale interdit l'euthanasie. En novembre 1998, les électeurs du Michigan ont refusé par référendum de légaliser le suicide assisté. L'Oregon est le seul État à l'autoriser — depuis 1994 — pour les malades déclarés en phase terminale et qui en font formellement la demande, mais un tribunal de l'État s'étant opposé à son application, cette loi n'a encore jamais été appliquée. Néanmoins, en avril 1996, le tribunal fédéral d'appel de New York, compétent également pour le Vermont et le Connecticut, avait autorisé l'euthanasie médicale.

En Amérique latine, la Cour constitutionnelle de Colombie a admis la pratique de l'euthanasie en mai 1997, pour les malades en phase terminale qui la réclament expressément.

En 1998 en Chine, le gouvernement a autorisé les hôpitaux à pratiquer l'euthanasie pour les patients au stade terminal d'une maladie incurable.

En Australie, pour la première fois au monde, une loi légalisant l'euthanasie avait été votée en juillet 1996 par le Parlement des Territoires du Nord, mais elle a été abrogée au niveau fédéral quelques mois plus tard. Dans la plupart des autres pays, l'euthanasie est assimilée à l'homicide ou reste un sujet tabou.

La zone de sécurité entre le Kosovo et la RFY

La KFOR se retire davantage

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruelles — L'OTAN a décidé hier de réduire à nouveau la zone de sécurité instaurée entre le Kosovo et le reste de la République fédérale de Yougoslavie en juin 1999 et d'autoriser un retour de l'armée yougoslave dans un secteur de cette zone, a annoncé le porte-parole de l'Alliance, Yves Brodeur.

Le conseil permanent de l'OTAN (ambassadeurs) a autorisé le retour des forces yougoslaves dans le secteur D de la zone terrestre de sécurité, en face de la ville de Medvedja, à partir du 12 avril.

Entrée en vigueur de cette décision dépend du commandant de la force multinationale de paix au Kosovo (KFOR), le général Thorstein Skiaker, qui doit encore négocier quelques détails avec les Serbes, a précisé Brodeur.

Les ambassadeurs des 19 pays alliés de l'OTAN ont par ailleurs souhaité que les Serbes aillent plus vite dans l'application de mesures de confiance à l'égard de la minorité albanaise, a souligné M. Brodeur.

Ils ont aussi condamné l'utilisa-

tion de la zone de sécurité par les extrémistes albanais pour mener des attaques armées contre les forces yougoslaves, a-t-il ajouté.

La zone de sécurité de cinq kilomètres de large qui sépare le Kosovo du reste de la RFY, avait été divisée en cinq secteurs (A, B, C-est, C-ouest et D) par l'OTAN.

Les forces yougoslaves sont revenues le 15 mars dans le secteur C-est, aux confins de la Serbie et de la Macédoine.

Le 25 mars, des unités de l'armée yougoslave ont pénétré dans les secteurs A, aux environs de la localité de Merdare, et C-ouest, dans la partie montagnarde de la zone à l'extrémité occidentale.

Le secteur B, au niveau de la vallée de Presevo et de la ville de Banjavac, demeure toujours interdit à l'armée yougoslave. Il s'agit de la partie la plus « conflictuelle », où les affrontements entre la guérilla albanaise et les policiers serbes ont été les plus fréquents.

Le retour de l'armée yougoslave dans ce secteur « dépendra de l'évolution de la situation », a précisé le porte-parole. Début mars, l'OTAN avait déclaré son « intention à terme de supprimer » complètement la zone de sécurité.

Les civils seraient morts il y a six mois

Un autre charnier est découvert en Tchétchénie

Dix-sept corps sont trouvés dans l'enceinte d'un immeuble occupé par les forces russes

AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

Dix-sept cadavres ont été découverts à Grozny dans un bâtiment en ruine situé dans l'enceinte d'une unité des forces du ministère russe de l'Intérieur.

Bislan Gantamirov, maire de la capitale de la république caucasienne qui s'était battu aux côtés des forces fédérales contre les rebelles indépendantistes, a affirmé qu'il s'agissait de civils et a accusé les troupes du ministère de l'Intérieur d'être mêlées aux meurtres. Les Tchétchènes auraient été tués il y a environ six mois.

Le général russe Viktor Kazantsev, qui a dirigé l'opération militaire en Tchétchénie à ses débuts et est à présent à la tête de la zone administrative de la Russie méridio-

nale, a confirmé que des cadavres avaient été découverts et qu'une enquête était en cours, sans plus de détails. « Il ne faut pas sauter aux conclusions », a-t-il souligné. Il a refusé d'accuser les policiers russes du meurtre de ces civils, qui ont été tués par balles, selon le quotidien russe *Kommersant*. « Le Parquet doit s'en occuper. Le dernier mot appartient à la justice », a-t-il déclaré, cité par l'agence Interfax.

Dans une déclaration au correspondant de l'AFP à Sleptsovsk (Ingouchie), le service de presse du président indépendantiste Aslan Maskhadov a pour sa part affirmé que les cadavres sont au nombre de 19 et qu'ils ont tous été tués d'une balle dans la tête.

Selon *Kommersant*, qui cite le maire de Grozny et d'autres responsables, les victimes sont sur-

tout des hommes d'une cinquantaine d'années, présentant tous des blessures par balles, morts depuis environ six mois. Ils ont été trouvés à une date non précisée, dans la cave d'un dortoir pour les travailleurs dans le district d'Oktiabrski.

Un officier appartenant à la division stationnée à cet endroit jusqu'à la semaine dernière, Vladimir Salnikov, a nié tout lien entre les meurtres et sa division, selon le *Kommersant*. Il ne s'est pas montré surpris par la découverte, affirmant que la ville était pleine de bâtiments abandonnés. Les autorités russes nient avoir torturé et tué des rebelles présumés et des civils, comme les en accusent des organisations de défense des droits de l'homme.

Par ailleurs, les cadavres de

sept civils, tous sympathisants de l'administration russe, ont été découverts hier dans le village de Valerik, dans le centre de la Tchétchénie, selon un responsable des autorités locales qui a requis l'anonymat. On ignore les circonstances de leur mort.

La présidence indépendantiste a également fait état de la découverte d'un autre charnier contenant 12 corps à Pervomaïskaja, près de Grozny.

Un charnier contenant une soixantaine de corps a été découvert en février dernier près du quartier général des forces fédérales près de Grozny. Selon l'organisation de défense des droits de l'homme Memorial, il contient ceux d'au moins seize civils mutilés qui avaient disparu après leur arrestation par les soldats russes.

Pas de dialogue en vue

L'escalade se poursuit au Proche-Orient

Tsalhal a utilisé des missiles et des obus de char

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

La guerre larvée se poursuit de plus belle dans les territoires palestiniens. À une attaque au mortier contre la colonie juive de Goush Katif, dans la bande de Gaza, l'armée israélienne a répliqué hier à coups de missiles et d'obus de char, visant un bâtiment des garde-côtes et un autre des services de renseignements palestiniens, faisant un mort et une vingtaine de blessés.

Cette recrudescence de la violence survient alors que les États-Unis tentent de relancer les discussions en vue d'un cessez-le-feu: une première rencontre de sécurité la semaine dernière s'était mal terminée, le convoi qui ramenait la délégation palestinienne ayant essuyé des tirs israéliens.

Israël a frappé, dans la bande de Gaza hier, des cibles de l'Autorité palestinienne, qui a dénoncé cette « guerre déclarée » après des tirs palestiniens de mortier contre des colonies juives. Des roquettes ont visé une base navale, un local des renseignements militaires et deux postes de sécurité.

Les raids sont survenus après des tirs de mortier palestiniens, qui n'ont pas fait de victime, contre des colonies juives dans la bande de Gaza. Israël a prévenu qu'il riposterait « sans avertissement » à chaque attaque palestinienne.

Peu avant les frappes, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, avait affirmé qu'il avait un « plan bien précis » pour rétablir la sécurité, sans le détailler.

L'armée israélienne a également tiré des roquettes sur un local des renseignements militaires à Deir al-Balah, dans le centre de la bande de Gaza, blessant 12 personnes. En début d'après-midi, elle a tiré des obus de char sur un poste de sécurité palestinien dans le nord de la bande de Gaza.

Dans la soirée, des obus de char israéliens se sont abattus près d'un poste de sécurité palestinienne, dans le nord-est de la bande de Gaza, après que des Palestiniens



DAMIR SAGOLJ REUTERS

Un soldat palestinien est passé, hier, près des restes de livres saints à moitié brûlés dans un des quartiers des services de sécurité dans le camp de réfugiés Deir al-Balah.

eurent tiré au mortier en direction d'un kibboutz.

« Les raids israéliens sur les territoires palestiniens constituent une guerre déclarée et sans limites », a déclaré le secrétaire de la présidence palestinienne, Tayeb Abdelrahim. « Cette guerre qui vise l'Autorité palestinienne et les citoyens palestiniens exige que la communauté internationale assure une protection urgente au peuple palestinien », a-t-il ajouté.

Pour leur part, les États-Unis ont

renouvelé hier leur demande de « réduire la violence » afin de permettre la reprise de pourparlers portant sur la sécurité, dans lesquels les Américains sont engagés. « Nous continuons à travailler avec eux afin de tenter de mettre en place ces pourparlers [...], mais franchement, pour que ces efforts portent leurs fruits, il faudrait qu'ils réduisent la violence », a déclaré le porte-parole du département d'État, Richard Boucher.

Dix jours de crise

Pékin ne veut pas de menaces

L'équipage américain a reçu une autre visite

AGENCE FRANCE-PRESSE REUTERS ET ASSOCIATED PRESS

Au dixième jour de la crise de l'avion-espion, la Chine a demandé hier aux États-Unis de ne pas compliquer les choses dans cette affaire en parlant d'« otages » ou de menaces sur les relations commerciales entre les deux pays.

Le président George W. Bush a de son côté prêché la patience aux Américains dans la crise avec la Chine, en admettant pour la première fois que les discussions avec ce pays étaient dans une « impasse ».

Selon un sondage publié hier, 55 % des Américains considèrent que l'équipage de l'avion est retenu en otage, terme que Washington se refuse à employer.

D'après cette enquête Today-CNN-Gallup, 68 % des 1025 personnes interrogées pensent que les États-Unis ne sont pas responsables de cette crise et 54 % estiment que leur gouvernement n'a pas à présenter les excuses qu'exige la Chine.

Une détérioration des relations sino-américaines aurait de lourdes répercussions, notamment sur les échanges commerciaux entre les deux pays, évalués à plus de 75 milliards de dollars, sur l'espoir des États-Unis de renforcer ses liens politiques et militaires avec le pays le plus peuplé du monde ou encore sur l'avenir de Taïwan.

« J'espère que le lien inutile fait entre cet incident et d'autres problèmes ne compliquera pas encore la situation, afin de ne pas endommager les relations sino-américaines », a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois, Sun Yuxi. « Nous espérons que la partie américaine ne va pas encore compliquer le problème », a-t-il ajouté, réaffirmant que Washington devait présenter ses excuses pour l'incident.

Cinquième rencontre

Comme la veille et pour la cinquième fois depuis la collision, des diplomates américains ont pu rencontrer hier les 24 membres d'équipage de l'avion-espion.

« J'ai de nouveau le plaisir de vous dire que je viens de passer 40 minutes avec Ted Gong et mon équipage de P3 favori », a déclaré le brigadier général Neal Sealock après cette rencontre. « Ils sont en excellente santé, leur moral reste très bon, mais ils sont prêts à rentrer chez eux et nous sommes prêts à les y ramener », a-t-il poursuivi, ajoutant que tous faisaient du sport et pouvaient recevoir des courriers électroniques.

Les contacts diplomatiques se poursuivent donc, tant aux États-Unis qu'en Chine, enregistrant « des progrès importants », si l'on en croit l'ambassadeur américain à Pékin, Joseph Prueher, mais l'affaire pourrait finalement se régler devant une commission d'enquête sino-américaine sur la sécurité maritime.

EN BREF

Berlusconi fraye avec l'extrême droite

(Reuters) — La coalition de centre-droit emmenée par Silvio Berlusconi a passé un accord électoral avec la branche sicilienne du parti d'extrême droite Fiamma Tricolore, en vue des législatives italiennes du 13 mai. Issu de l'organisation fasciste Movimento Sociale Italiano, Fiamma Tricolore a soutenu par le passé le Parti de liberté de l'extrémiste autrichien Jörg Haider. « Oui, certains accords ont été passés dans certaines circonscriptions, mais seulement en Sicile, et pas au niveau national », a déclaré Fabrizio Alessi, porte-parole sicilien de Forza Italia, le parti conservateur de Berlusconi.

Un juge contre la peine de mort

(AP) — Le juge de la Cour suprême des États-Unis Ruth Bader Ginsburg s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur la peine capitale dans l'État du Maryland, estimant que seuls les accusés ayant de bons avocats « ne sont pas condamnés à mort ». Critiquant les sommes « maigres » consacrées à la défense des prévenus sans ressources, elle a ajouté qu'elle serait « contente » de voir le Maryland devenir, après l'Illinois, le second État américain à décider d'un moratoire sur les exécutions capitales. Mais quelques heures plus tard, les membres de la législature du Maryland ont terminé leur session parlementaire et sont partis en congé sans avoir voté sur cette mesure.

Estrada pourra être poursuivi

(AP) — La Cour suprême des Philippines a rejeté hier le deuxième appel de Joseph Estrada, qui souhaitait conserver la présidence du pays et l'immunité. Elle ouvre ainsi la voie aux poursuites engagées contre lui pour corruption. Joseph Estrada, qui se trouvait à Manille hier, a été mis en examen le 4 avril. Il est soupçonné d'avoir perçu quatre milliards de pesos (plus de trois milliards de dollars) de pots-de-vin en 31 mois passés à la tête du pays. Le 2 mars dernier, la Cour suprême avait confirmé qu'Estrada n'était plus président, l'exposant aux poursuites. Elle avait aussi reconnu la légitimité de Gloria Macapagal-Arroyo, qui lui a succédé d'office à la tête de l'État le 20 janvier.

É D I T O R I A L

Infidélité
passagère

Le premier ministre Bernard Landry a raté son premier rendez-vous électoral dans Mercier, lundi soir. La défaite de son candidat Claudel Toussaint sera sans conséquences s'il sait recevoir le message que les électeurs de cette circonscription lui ont transmis, amicalement mais sans détours.

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, peut se réjouir de la victoire de son parti dans Mercier. Celui-ci a bien su jouer ses cartes et profiter de la division parmi ses adversaires. Mais là s'arrêtent ses motifs de satisfaction car l'élection de Nathalie Rochefort tient avant tout au comportement de l'électeur péquiste, qui a choisi soit de rester sage à la maison, soit de reporter son vote vers le candidat de gauche Paul Cliche. Ce qui est à retenir, c'est la défaite du Parti québécois et les faiblesses de ce parti que révèlent les résultats du scrutin.

La première constatation qui ressort de l'élection de lundi est que le vote souverainiste est manifestement plus grand, désormais, que le vote péquiste. Autrement dit, la démonstration a été faite dans Mercier qu'il n'y a plus adéquation automatique entre souveraineté et Parti québécois pour un nombre important d'électeurs souverainistes. Pour peu qu'il y ait un autre parti qui s'affiche clairement comme souverainiste, les électeurs de cette allégeance sont prêts à être infidèles au PQ. Cette infidélité pourrait n'être que temporaire, mais dans certains cas, elle pourrait conduire à une rupture si on n'y prend garde.

Les motifs d'insatisfaction qu'avaient les souverainistes de Mercier ne sont pas propres à cette circonscription. Bien sûr, l'affaire Michaud y a créé des blessures profondes dont on mesure aujourd'hui l'ampleur. Il ne faut pas penser, cependant, que cette affaire n'a pas aussi été ressentie à travers tout le mouvement souverainiste et que ses effets ne continueront pas à agir sur la mobilisation de militants d'autres circonscriptions. Le premier ministre Landry comprend certainement aujourd'hui qu'une «paix des braves» s'impose avec M. Michaud. Si une telle paix ne doit pas se conclure à n'importe quel prix, puisque des principes importants sont en cause, on ne peut faire porter à M. Michaud des fautes qu'il n'a pas commises.

L'autre grand motif d'insatisfaction des électeurs de Mercier est la tiédeur du discours social-démocrate du gouvernement actuel. Se concentre dans cette circonscription une fraction importante de la gauche souverainiste, qui estime que la souveraineté n'aura de sens que si elle s'accompagne d'un «projet de société» fondé sur la justice sociale. Or cet électoral est déçu par la timidité des mesures sociales mises en avant par le premier ministre Landry. Ces gens espéraient que le nouveau chef réinscrive fortement les valeurs sociales-démocrates au cœur de l'action de son gouvernement, de façon aussi ferme qu'il l'a fait pour la souveraineté. Leur désabusement est mal fondé puisque les Parizeau, Bouchard et Landry ont adopté, depuis 1994, de nombreuses mesures qui appartiennent à un programme de gauche. Mais, à leurs yeux, le pendule est allé trop à droite pendant la période de lutte contre le déficit, et il tarde à revenir au centre.

On dira, bien sûr, que Mercier est une circonscription atypique, que le résultat de ce scrutin ne saurait se transposer dans les prochaines élections complémentaires de Labelle et de Jonquière. D'ailleurs, les sondages n'indiquent-ils pas que les Québécois sont plutôt satisfaits du nouveau gouvernement? Cependant, le premier ministre, encore tout nouveau dans cette fonction, sait maintenant que ses partisans les plus engagés veulent qu'il ne tienne rien ni personne pour acquis. Une façon bien caractéristique des péquistes de placer leur chef sur la corde raide en lui disant de mériter leur fidélité.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Médicaments
sous observation

Après avoir permis son usage pendant 30 ans, Santé Canada s'apprête à interdire l'antibiotique carbadox, désormais considéré comme cancérigène. Cette volte-face n'est pas le résultat d'une percée scientifique inédite puisque des experts canadiens avaient déjà alerté les autorités à propos des dangers de ce médicament, mélangé à la moulée des animaux afin de prévenir les maladies et de stimuler la croissance. Il faut plutôt mettre cette décision imminente sur le compte des pressions des Européens, qui menaçaient de boycotter notre porc, et ce, même si les animaux dont la viande leur est destinée sont élevés séparément, sans carbadox, interdit de l'autre côté de l'Atlantique. Le rapport préliminaire d'une Commission européenne, dont *Le Devoir* avait fait état cet automne, avait conclu que les systèmes d'inspection des viandes visant à déceler la présence ou non de résidus de médicaments dans le bétail étaient tout à fait inadéquats. En interdisant le carbadox, Santé Canada coupe l'herbe sous le pied de l'Europe, et surtout de la France, qui aimerait bien, pour des raisons commerciales, bannir nos viandes sur son territoire.

Dans cette histoire, un fait reste particulièrement troublant, et c'est l'attitude de Santé Canada envers ses chercheurs qui ont tenté à maintes reprises de l'informer des méfaits du carbadox et d'autres hormones de croissance. Les scientifiques du Bureau des médicaments vétérinaires ont noté à plusieurs reprises qu'il était impossible de garantir l'absence de résidus d'antibiotiques dans la chair des animaux à leur arrivée à l'abattoir. Non seulement Santé Canada a ignoré leurs avis, il a tout fait pour les empêcher de s'exprimer publiquement. Cette attitude défensive doit cesser.

Santé Canada a indiqué hier qu'après le carbadox, il procédera à l'examen des autres médicaments et hormones de croissance administrés, souvent de façon routinière, aux animaux de boucherie. Voilà une excellente nouvelle. Les Canadiens n'en attendaient pas moins car leur indifférence a désormais cédé le pas à une saine curiosité sur le traitement réservé aux animaux qu'ils consomment par la suite. Il est grand temps que ce dossier reçoive toute l'attention qu'il mérite, de manière à prévenir des catastrophes comme la vache folle mais, aussi à se prémunir contre des maladies plus sournoises dont les effets ne se feront sentir que beaucoup plus tard.



Paule
des Rivières

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

GRAND RALLYE AUTOMOBILE DE MERCIER...



L E T T R E S

La vision du deux-par-quatre

Étant donné la vision identique du Parti québécois et du Parti libéral du Québec au sujet de l'exploitation de nos forêts, «ce qu'on pourrait appeler la vision du deux-par-quatre», les environnementalistes et protecteurs de la Terre doivent dorénavant appuyer les gouvernements américains dans leurs démarches contre l'invasion du bois d'œuvre québécois aux États-Unis, ce qui pourrait diminuer le saccage et la coupe à blanc de notre territoire forestier. La forêt, ce n'est pas seulement du «bois d'œuvre» mais un milieu de vie pour la flore et la faune. Les exploitants de tout acabit sont en train de tuer la Terre.

Jean-Paul Lévesque
Châteauguay, 5 avril 2001

Santé: l'empathie verbale
n'est plus suffisante

Au fil des années, les ministres de la Santé défilent devant les infirmières avec des discours aussi lenifiantes les uns que les autres. Je suis désolée, mais je ne peux plus y croire. L'empathie verbale n'est plus suffisante. Continuer à espérer est le propre de l'être humain, mais à un moment donné, devant le manque de résultats, la cassure se fait. Remy Trudel déclare devant 600 infirmières réunies récemment à Montréal sous l'égide de l'OIIQ qu'il octroie pour les infirmières 20 millions de dollars afin que les hôpitaux puissent acheter des thermomètres électriques, des appareils à tension artérielle et,

sumum de l'ironie, des lits électriques. Cette déclaration suscite bien des réflexions.

Quand notre gouvernement est rendu à clamer sur la place publique l'achat de tels équipements, faut-il que notre système de santé soit dans un tel état de décrépitude que nous ayons le sentiment d'exercer notre profession dans des établissements de brousse!

M. Trudel doit savoir que l'un des devoirs de nos employeurs est de fournir le matériel nécessaire pour exercer notre profession adéquatement et que notre raison d'être est le patient. Bien que je reconnaisse que des lits électriques facilitent le travail, ces lits sont avant toute chose pour le patient, pour son confort et sa sécurité. Son discours semble faire abstraction du patient en disant que ces achats ne sont faits que pour faire plaisir aux infirmières.

C'est de la démagogie pure et simple! Lorsqu'un ministre de la Santé débloque des budgets pour l'acquisition d'un appareil servant à traiter les cancers, il déclare que c'est pour mieux soigner les malades. Quand M. Trudel débloque 20 millions de dollars pour l'achat de matériel dont se servent exclusivement les infirmières, là, ce n'est plus pour ce malade, c'est pour les infirmières. Du capital politique sur le dos de notre profession, non monsieur, c'est fini.

Le ministre Trudel a déclamé également qu'il ne faut pas nécessairement «arroser d'argent» le problème pour le régler. Eh bien, moi, je ne peux que souhaiter une pluie diluvienne d'argent sur ma profession pour la rendre attractive et concurrentielle sur le marché de l'emploi, pour que l'infirmière continue d'être

«la personne-pivot du système de soins pour les malades», comme il le dit.

En effet, lorsqu'il y a adéquation entre responsabilités, conditions de travail et salaire, il y a nécessairement reconnaissance et valorisation de la profession. Alors, finis les mea-culpa, il faut passer à l'action.

Joëlle Thiébaud
Infirmière et présidente du Syndicat
des infirmières et infirmiers de l'hôpital
du Saint-Sacrement du CHA de Québec
Québec, 6 mars 2001

Lepage ne pige pas!

Il aura beau s'expliquer tant qu'il veut, ce maître incontesté du théâtre, son comportement trahit simplement un monument d'orgueil mal placé. Il est surprenant de constater qu'un artiste qui a consacré tout ce temps à un art qui dépasse la vie se bute à un ubuesque triage. S'acharner à vouloir écarter le plus exigeant des critiques (Robert Lévesque) en supposant qu'il n'existe pas, à Montréal, de toute façon, de substance pour de réels débats artistiques, c'est en cela que réside l'attitude de colonisé. M. Lepage devrait, au contraire, le remercier de se consacrer passionnément à cette sage culture dérisoire dont il est issu et dans laquelle il œuvre toujours. Car, somme toute, ce qu'il ne semble pas piger, c'est que ses actions sont un pied-de-nez à tous les Mont-réalis qui respectent et demandent l'opinion de critiques qu'ils ont adoptés et appris à cerner.

Geneviève Lefebvre
Étudiante
Avril 2001

LIBRE OPINION

Les manuels et les livres de lecture:
des compléments essentiels

HERVÉ FOULON

Vice-président de l'Association nationale
des éditeurs de livres et président de la section
scolaire, technique et scientifique

«Le manuel scolaire est un outil indispensable pour le développement. Des études réalisées au niveau international montrent que la présence d'un manuel en classe conditionne la qualité et la performance de l'enseignement.»

— Agence internationale
de la francophonie, 1997

Yves Nadon et Manon Aubert, tous deux enseignants au primaire à Sherbrooke, souhaiteraient, dans leur réplique parue dans *Le Devoir* du 21 mars dernier, que les manuels disparaissent, ceux-ci étant inutiles, voire néfastes à l'enseignement du français et au développement du goût de la lecture.

J'aimerais leur dire tout d'abord que, si mon texte parlait du manuel scolaire, il faisait également une large place au livre de lecture, demandant à ce qu'il fasse partie du quotidien des enfants.

J'abonde dans le même sens qu'eux afin de réclamer plus de crédit pour la lecture et pour qu'on incite par tous les moyens les jeunes (et pas seulement les jeunes...) à lire.

Mais, que je sache, Daniel Pennac (que j'ai lu avec grand plaisir), tout en encourageant la lecture en tant que loisir, n'a jamais dit qu'il fallait jeter aux poubelles les manuels scolaires.

Il serait bon que Manon Aubert et Yves Nadon pensent que, lorsqu'on parle de manuels scolaires, on ne parle pas seulement de «lecture» mais qu'il existe d'autres matières à enseigner.

Est-ce que la lecture suffit pour enseigner la grammaire, les mathématiques et toute autre matière?

La lecture est essentielle à l'apprentissage

du français, mais elle n'est pas suffisante; l'acquisition de certaines bases se fait difficilement uniquement par la lecture.

Manon Aubert et Yves Nadon accusent les éditeurs ou les concepteurs de manuels (de français) de nombreux méfaits, comme «de ne pas respecter les niveaux de lecture des enfants», d'avoir pris «le contrôle de la pédagogie et de la culture de classe», de «siphonner l'argent qui devrait être consacré aux vrais livres», etc.

Avant d'accuser éditeurs et concepteurs de manuels, il eût été bon que M. Nadon et Mme Aubert s'informent de la façon dont est conçu un manuel, qu'il soit de français ou de toute autre matière.

Ce ne sont pas les éditeurs qui décident des contenus des programmes, c'est le ministère de l'Éducation.

Ce ne sont pas les éditeurs qui rédigent les devis pédagogiques (documents qui, entre autres, imposent aux rédacteurs une démarche pédagogique), c'est le ministère de l'Éducation.

Ce ne sont pas les éditeurs qui demandent à ce que chaque élève ait son manuel dans chaque matière, c'est la Loi sur l'instruction publique.

Et c'est le ministère de l'Éducation qui évalue ces manuels pour s'assurer qu'il sont bien conformes aux programmes, qu'ils respectent les différents critères tels les stéréotypes, le système international, la toponymie, etc., et c'est le ministre de l'Éducation qui approuve lesdits manuels.

On a tout à fait le droit d'être en désaccord avec cette politique, mais il faut alors s'en prendre aux bonnes personnes.

Définition d'un manuel dans *Le Petit Robert*: «Ouvrage didactique présentant, sous un format maniable, les notions essentielles d'une science, d'une technique, et spécialement les connaissances exigées par les programmes scolaires.»

Un manuel doit être considéré comme un

outil mis à la disposition de l'enseignant et de l'enfant. Il ne remplace en rien l'enseignant et ne joue pas obligatoirement le même rôle pour tous les élèves.

Lorsqu'on utilise pour la première fois une nouvelle voiture ou l'un de ces nombreux appareils qui font aujourd'hui notre quotidien, on a un guide à notre disposition. Libre à nous de l'utiliser comme bon nous semble, mais je ne pense pas qu'on remette en cause son utilité comme aide.

Yves Nadon et Manon Aubert mettent en opposition manuels et livres en affirmant que l'un se fait au détriment de l'autre. Ne seraient-ils pas plutôt, bien souvent, complémentaires?

En tant qu'éditeur de littérature, je me réjouis quand on cite l'un de nos auteurs et qu'on publie des extraits de leur œuvre dans des manuels.

Je suis certain qu'Yves Nadon, lui-même directeur de collection dans une maison d'édition pour la jeunesse, doit penser de même (en tout cas, je l'espère pour ses auteurs).

La publication d'extraits ne doit en rien empêcher la lecture intégrale de l'œuvre mais la susciter. Plutôt que d'opposer manuels et livres de lecture, souhaitons que demain il y ait encore au Québec suffisamment de maisons d'édition scolaire qui offrent des manuels diversifiés, et ce, dans toutes les matières, répondant à notre réalité et permettant de présenter les différentes facettes de notre culture.

«Le devoir d'éduquer, lui, consiste au fond, en apprenant à lire aux enfants, en les initiant à la Littérature, à leur donner les moyens de juger librement s'ils éprouvent ou non le besoin des livres.»

«Parce que, si l'on peut parfaitement admettre qu'un particulier rejette la lecture, il est intolérable qu'il soit — ou qu'il se croie — rejeté par elle.»

— Daniel Pennac, *Comme un roman*

IDÉES

La démocratie,
c'est plus que des élections

Les parlements sont marginalisés dans les pays des Amériques

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas, président de l'Assemblée nationale du Québec et fondateur de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA)

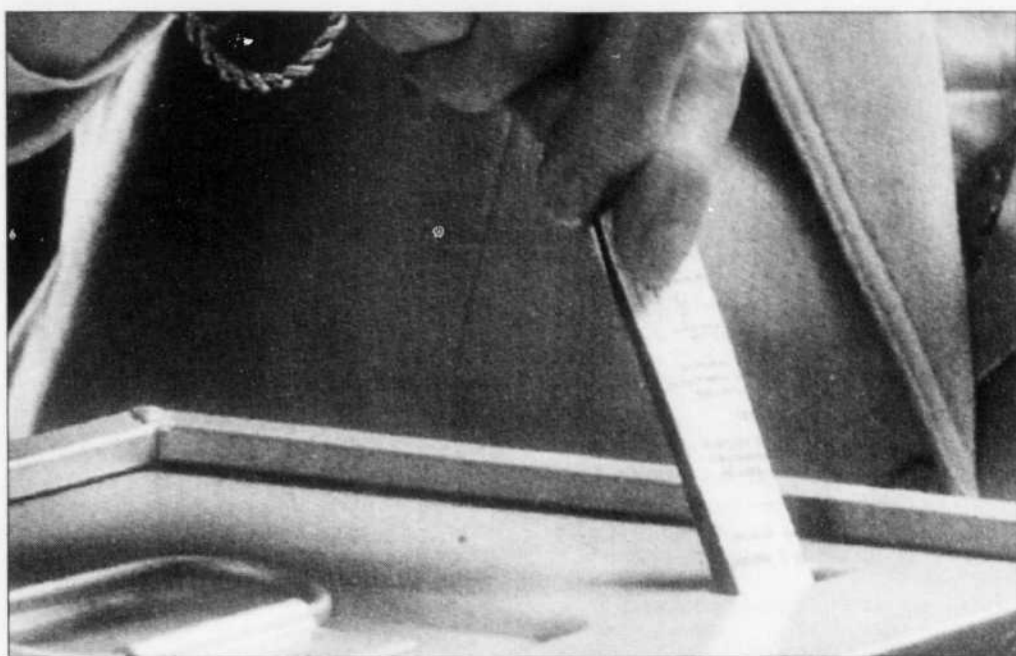
D e prime abord, on peut affirmer que le comportement des gouvernements partenaires du Sommet des Amériques a affaibli et continue d'affaiblir la démocratie représentative plutôt que de la renforcer, ce qui était pourtant le premier objectif recherché du nouveau «partenariat de la communauté de démocraties des Amériques».

Quand on analyse les textes officiels et les déclarations des représentants des chefs d'État, on comprend vite que leur conception du renforcement de la démocratie représentative se limite depuis le début à l'amélioration des processus électoraux afin d'en finir avec les coups d'État et les dictatures militaires qui ont empoisonné la vie et le développement des peuples de l'Amérique latine durant des décennies.

Cependant, rien ne permet de croire qu'ils s'intéressent vraiment à la démocratie représentative après les élections. Si tel était le cas, on aurait reconnu partout et à tous les niveaux de compétence étatique les responsabilités des élus des peuples qui ont reçu le mandat de cogouverner les sociétés avec les dirigeants des pouvoirs exécutifs. Dans une véritable et saine démocratie représentative, les députés et les sénateurs participent à la définition des grands projets de société et contrôlent régulièrement et solidement leur mise en œuvre.

En agissant comme s'ils étaient des monarques élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques, les chefs d'État des 34 pays du continent non seulement réduisent leur engagement vertueux de départ, ils accentuent la tendance générale mondiale de la marginalisation des parlements par les pouvoirs exécutifs (les gouvernements). Ce qui prévaut ainsi un peu partout, ce ne sont pas une vie et une pratique politiques démocratiques mais plutôt des comportements autoritaires et absolutistes. Pas de quoi inspirer les populations vers l'idéal démocratique. Au contraire, voyant leurs chefs d'État faire fi de leur parole et ignorer les élus du peuple, les citoyens deviennent encore plus méfiants envers la classe politique tout en devenant aussi sceptiques, sinon cyniques, à l'endroit de l'utilité véritable des assemblées parlementaires et de leurs membres, les députés et les sénateurs. [...]

Jusqu'à ce jour, aucune des quelque 300 assemblées parlementaires du continent n'était en mesure d'assumer adéquatement ses responsabilités fonda-



Rien ne permet de croire que les représentants des chefs d'État s'intéressent vraiment à la démocratie représentative après les élections.

mentales de surveillance du pouvoir exécutif et de contribution à l'élaboration de bonnes politiques publiques en rapport avec la ZLEA.

On voit donc le cercle vicieux qui s'est installé avec, comme aboutissement, non seulement un affaiblissement mais aussi une dévaluation de la démocratie elle-même. Le message subliminal qui s'est accrédité est qu'une dictature éclairée ou une monarchie élective, sans parlement et longs palabres fastidieux et parfois excessifs, est préférable pour le bien commun, surtout s'il s'agit d'un grand projet qui engage l'avenir d'une multitude.

L'efficacité est aujourd'hui généralement mesurée par la rapidité d'exécution qui permet particulièrement de présenter des bilans d'action étoffés lors des différentes échéances électorales qui, tout compte fait, viennent assez rapidement. Le problème, c'est que la rapidité n'est pas le propre d'un fonctionnement démocratique normal, qui suppose assez de temps pour les uns et les autres pour écouter, consulter, étudier, analyser, interroger, discuter, débattre, évaluer, réévaluer, négocier, amender, corriger et finalement choisir et adopter. En somme, la démocratie a un prix: les décisions et les changements prennent plus de temps à survenir et à s'implanter.

La démocratie représentative véritable suppose aussi une opinion publique éclairée et une société civile reconnue, respectée, active et impliquée. En restreignant l'information et les débats publics, notamment dans les enceintes parlementaires, les chefs d'État ont développé non pas la participation active et constructive des citoyens mais plutôt le désintérêt d'une majorité pour les affaires publiques, déclenchant en plus la peur du changement chez un très grand nombre ainsi que la colère et tous les activismes possibles (des meilleurs aux pires) chez les plus conscients et les plus militants.

Ainsi, en disant vouloir préserver la paix et la sécurité, on a plutôt provoqué des levées de boucliers, des révoltes et des troubles sociaux. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des changements en cause, on a choisi, pendant des années, la confidentialité et le secret pour éviter d'apaiser et de mécontenter; pourtant, on s'est retrouvé avec les mêmes conséquences négatives à cause de cette opacité du processus.

Tout s'est passé comme si les chefs d'État avaient jugé la population et ses élus incapables d'étudier, d'analyser et de soulever des questions trop techniques et trop complexes.

Encore ici, cette mentalité et les agissements qui en ont découlé ont totalement contredit les affirmations solennelles des chefs d'État dans leur déclaration à Miami, en 1994, réitérées à Santiago du Chili, en 1998. [...]

Sommet
des
Amériques
2001

Zone de libre-échange des Amériques

Pour une alliance entre les parlementaires
et la société civileSi la participation de la société civile doit être élargie, il faut renforcer
le rôle des parlementaires dans les processus de négociations internationales

PIERRE PAQUETTE

Député de Joliette et porte-parole
du Bloc québécois en matière
de commerce international

La décision-surprise des 34 pays impliqués dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) de publier les textes de négociation a fait penser à certains observateurs que les opposants au processus actuel de négociation perdraient leur principal argument. Or rien n'est plus faux! Les groupes sociaux et les députés à la Chambre des communes sont toujours tenus à l'écart du processus de négociation. Les provinces, et au premier chef le Québec, n'ont pas obtenu de mécanisme formel sur leur rôle dans la négociation. De plus, on ne connaît toujours pas la position du gouvernement fédéral au sujet de quatre des neuf sujets de négociation, comme la protection des investissements, la propriété intellectuelle, les services et le règlement des différends.

Pourtant, ce sont là des éléments essentiels à une véritable transparence du processus de négociation, condition nécessaire à la réussite de la négociation. Tous sont à même de constater que les citoyens n'acceptent plus les négociations faites au sein d'un club exclusivement composé des gouvernements et menées derrière des portes closes. Le Bloc québécois a fait écho à maintes reprises à cette volonté de plus en plus affirmée de démocratiser la construction des grands ensembles économiques et de rendre plus transparents les processus de négociation sur les accords commerciaux.

En effet, la plupart des gouvernements conviennent maintenant que de tels accords ont des effets sur les plans culturels, sociaux, environnemental et même politique. C'est cette prise de conscience qui a mené les 34 chefs d'État et de gouvernement, à Santiago en avril 1998, à reconnaître pour la pre-

mière fois la nécessité de consulter les sociétés civiles de leur continent sur le processus d'intégration.

S'il faut se féliciter de la décision récente des 34 gouvernements (une victoire de la démocratie et de la mobilisation sociale), on doit se rappeler que la publication des textes de négociation n'est qu'un moyen, essentiel mais insuffisant, de permettre un débat de société sur les enjeux de fond. D'autres conditions sont nécessaires, en particulier une réelle implication des parlementaires et de la société civile. L'Alliance sociale continentale demande d'être reconnue et intégrée au processus comme l'est le Forum des gens d'affaires, qui se réunissait à Buenos Aires ces derniers jours, en même temps que les ministres du Commerce international.

Plusieurs milieux se plaignent que des groupes comme l'America's Business Forum bénéficient d'un accès privilégié auprès des ministres et des négociateurs. Le système de commandite que le gouvernement fédéral a mis en place pour le Sommet des Amériques est très révélateur de cette politique du «deux poids, deux mesures». C'est l'ensemble de la société civile qui est concerné, et pas seulement quelques groupes. C'est pourquoi le Bloc québécois demande que tous les groupes, qu'ils aient des préoccupations démocratiques, sociales, environnementales ou commerciales, jouissent de la même accessibilité aux décideurs.

Si la participation de la société civile doit être élargie, le Bloc québécois croit aussi qu'il faut renforcer le rôle des parlementaires dans ces processus de négociations internationales. Aucun mécanisme formel n'existe au sein de la ZLEA afin d'assurer une présence parlementaire au cours des négociations. Le Bloc québécois croit fermement que cette présence est essentielle afin de combler une partie du déficit démocratique. Les parlementaires sont élus par la population et représentent tous les points de vue et orienta-



La décision récente des 34 gouvernements de publier les textes de la ZLEA représente une victoire pour la démocratie et pour ceux et celles qui se sont mobilisés pour protester.

tions de celle-ci. Nous sommes d'avis que leur présence apporterait une légitimité qui ne peut exister autrement.

La concentration du pouvoir au sein des exécutifs au détriment des pouvoirs des parlements et des parlementaires va directement à l'encontre de l'un des objectifs de la démarche d'intégration continentale, soit le renforcement de la démocratie. Comment penser consolider la démocratie en affaiblissant la démocratie représentative? Comment la valoriser si on se moque des députés comme le fait le gouvernement de Jean Chrétien? L'arrogance dont fait preuve ce gouvernement dans ses réponses évasives et tortueuses aux questions directes du Bloc québécois n'est pas acceptable pour un

pays qui se targue d'être l'illustration de la démocratie. Par exemple, au début de la présente session, le gouvernement libéral laissait entendre dans ses réponses aux questions du Bloc québécois que les textes qui vont être publiés n'existaient pas!

Il faut accentuer les pressions en renforçant l'alliance entre les parlementaires et la société civile. La réunion extraordinaire du comité exécutif de la conférence parlementaire des Amériques d'une part, et la tenue d'un forum des parlementaires des Amériques au sein du Sommet des peuples, le 17 avril, d'autre part, seront des occasions à ne pas manquer pour accroître les liens entre parlementaires et sociétés civiles.

Alain-Robert
NadeauÀ quand un
débat public sur
la marijuana?

La semaine dernière, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, présentait un projet de réglementation relativement à la possession et à la production de marijuana à des fins médicales. Ce projet traite, d'une part, de l'autorisation de posséder de la marijuana et, d'autre part, de l'attribution de licences de production. Il prévoit notamment de créer trois catégories de critères qui serviront, essentiellement, à déterminer la facilité d'accès à la drogue. Ces critères sont fondés sur la gravité de l'affection, allant du cancer en phase terminale (première catégorie) aux rhumatismes (troisième catégorie). Ce n'est pas tant la compassion qui a motivé le ministre Rock que l'obligation d'agir qui lui a été faite par la Cour d'appel de l'Ontario.

C'est dans l'arrêt Parker (1999), rendu le 31 juillet 2000, que la cour a statué que l'interdiction faite à un individu souffrant d'épilepsie de cultiver et d'avoir en sa possession de la marijuana (interdiction alors faite par la Loi sur les stupéfiants et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances) violait la Charte canadienne. Cette constatation ne vaut cependant que pour son utilisation à des fins thérapeutiques puisque, dans l'arrêt Clay (1999), la cour a décidé que la prohibition de l'utilisation à des fins récréatives est parfaitement constitutionnelle. Affirmant le jugement du tribunal de première instance, la cour a suspendu, pour un an, la déclaration d'invalidité de la loi. L'effet de la suspension prendra fin le 31 juillet prochain, date à laquelle la nouvelle réglementation fédérale devrait entrer en vigueur.

Que nous faut-il penser de cette initiative du ministre Rock? À l'instar de Bernard Bigras, député bloquiste de Rosemont, qui a déposé la semaine dernière un projet de loi à la Chambre des communes pour décriminaliser l'utilisation de la marijuana à des fins thérapeutiques, je m'interroge sur la stratégie adoptée par le gouvernement fédéral. Je ne suis pas convaincu que la voie réglementaire (un acte de pouvoir exécutif) constitue la solution la plus appropriée puisqu'elle évacue la tenue d'un débat public.

Mais contrairement au député de Rosemont (ainsi qu'à la Cour d'appel de l'Ontario), je ne crois pas qu'il faille faire une distinction entre l'usage thérapeutique et l'usage récréatif de la marijuana. À vrai dire, je m'interroge sur la validité constitutionnelle de cette réglementation en ce qui a trait au respect du droit à l'autonomie personnelle consacré par la Cour suprême dans plusieurs décisions. En effet, la cour a adopté le principe judiciaire selon lequel la protection constitutionnelle crée autour de chaque individu une zone d'autonomie personnelle dans laquelle «l'État ne devrait pas être autorisé à s'immiscer [...] à moins que des motifs impérieux ne justifient son intervention».

Mais quels sont donc les motifs impérieux qui justifient la prohibition de la marijuana? Traditionnellement, la prohibition reposait sur un fondement moral, mais le consensus social indispensable à celui-ci n'existant plus au Canada, il semblerait que son point d'ancrage actuel soit essentiellement d'ordre sanitaire et social. Ainsi, la protection de la santé publique étant une mission que l'on ne saurait contester à l'État, les mesures prohibitives sanctionnant l'utilisation de certaines drogues, dont la marijuana, se justifiaient.

Comment expliquer alors la différence de traitement pour la marijuana et l'alcool alors que cette dernière drogue constitue, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'une des drogues les plus nocives de toutes? En plus des effets sociaux (dépendance, maladies, conduite en état d'ébriété, violence conjugale) et économiques (coûts liés à la santé et à l'absentéisme au travail) néfastes, l'alcool a été responsable, au Canada, de 6701 décès en 1992. De fait, selon une étude publiée au début des années 90 par l'Addiction Research Foundation, du tiers des décès en Ontario attribuables à l'utilisation des drogues, 67 % étaient reliés à la consommation de tabac, 32,5 % à la consommation d'alcool et moins de un demi pour cent à la consommation de drogues illicites.

Toujours selon l'OMS, bien que les ventes totales de boissons alcoolisées au Canada pour l'année 1992-93 aient rapporté 10,5 milliards de dollars à l'industrie et procuré 15 741 emplois, les recettes fiscales générées par cette industrie n'ont été que de 4,2 milliards alors que les coûts économiques et sociaux sont estimés à sept milliards de dollars. Bref, une subvention nette de trois milliards de dollars à l'industrie!

Cette absence de débat public constitue l'une des raisons qui ont motivé le sénateur Pierre-Claude Nolin à mettre sur pied un comité spécial au Sénat afin d'examiner les enjeux véritables soulevés par l'utilisation des drogues dans la société canadienne. La question essentielle, précise-t-il, n'est pas tant de savoir si on devrait ou non légaliser la marijuana mais plutôt d'engager un débat avec la population et de réfléchir sur cette question afin d'établir des principes directeurs qui pourront guider l'action gouvernementale.

À mon avis, une chose est claire: quand la majorité de la population (50 % pour l'usage récréatif et 90 % pour l'usage thérapeutique) se dit en accord avec la décriminalisation de la marijuana, il est grand temps de tenir un débat public. En cuisinant ce projet de réglementation en catimini, le ministre Rock ne fait que reporter l'inévitable débat public sur cette question. Bref, cette absence de réflexion sérieuse et cette absence de débat public sont déplorables.

alain-robert.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat
et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Judith Lachapelle (science); Benoit Munger (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes à Ottawa); François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (commun); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Anouk Hurbutt, Christiane Lagaria, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION : Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Centura, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE : Johanne Brien (responsable à la clientèle); Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives); Danièle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Auberge Grand-Mère

Un ex-collègue prend la défense du juge Silcoff

Ottawa (PC) — Le juge québécois visé par de nouvelles allégations de conflit d'intérêts relatives aux transactions de Jean Chrétien n'a rien eu à voir avec la vente des actions du premier ministre dans un club de golf. C'est ce qu'a affirmé hier un ancien collègue du magistrat.

Le plus récent rebondissement du feuilleton de l'Auberge Grand-Mère implique Joel Silcoff, un juge de la Cour supérieure du Québec nommé par le cabinet Chrétien le 7 juin dernier.

Samedi, à la demande de la Banque de développement du Canada (BDC), ce juge a autorisé la fouille et la saisie d'urgence de documents de la banque aux résidences principale et secondaire et au bureau de l'ex-président de la BDC, François Beaudoin. La BDC était préoccupée par des documents confidentiels transmis à la presse, lesquels, selon elle, contenaient de faux documents préjudiciables à M. Chrétien.

Lundi, le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, soulignait que le juge avait été associé, jusqu'en juin dernier, avec le cabinet d'avocats Pouliot Mercure. Ce cabinet s'est occupé de la vente finale, en 1999, des 25 % d'intérêts que détenait M. Chrétien dans le Club de golf de Grand-Mère.

Selon M. Day, le juge Silcoff se trouvait en conflit d'intérêts évident. Il a laissé entendre qu'un avocat de l'Alliance pourrait porter plainte.

En fin de journée hier, le Conseil canadien de la magistrature disait n'avoir pas reçu de plainte officielle concernant le juge Silcoff.

Un avocat de Pouliot Mercure a confirmé hier qu'il avait été embauché en 1998 par l'un des anciens partenaires de M. Chrétien dans le club de golf, Louis Michaud, pour tirer au clair la question d'un «actionnaire manquant». Le problème a été résolu en septembre 1999, quand M. Michaud a acheté la part de 25 % que M. Chrétien avait vendue à l'homme d'affaires Jonas Prince en 1993.

SYNDIQUÉS

SUITE DE LA PAGE 1

L'intervention des employés dans le conflit qui oppose Québecor à Transcontinental et à la STCUM n'a pas été réclamée par les patrons, a aussi précisé le représentants des journalistes. «On est assez grands pour agir tout seuls», a-t-il dit.

Les relations patronales-syndicales sont par ailleurs assez tendues au *Journal de Montréal* depuis que Québecor a fait l'acquisition du Groupe Vidéotron et de TVA. Le syndicat des journalistes s'est d'ailleurs opposé à cette transaction devant la commission parlementaire sur la concentration de la presse et devant le Conseil de la radiotélévision canadienne.

Les représentants du syndicat des journalistes et ceux des quatre autres syndicats du *Journal de Montréal* (pressiers, conseillers publicitaires, préparateurs et expéditeurs) investiront aujourd'hui l'assemblée annuelle de la STCUM afin de poser des questions au sujet du contrat d'exclusivité accordé à Transcontinental. Déjà, les syndiqués ont sensibilisé des conseillers municipaux à leur cause et écrit à la direction de la société de transport pour dénoncer son comportement. «Il nous apparaît que c'est contraire à la libre circulation de l'information et à la Charte des droits et libertés», a ajouté Martin Leclerc.

D'autres actions pourraient être envisagées par les syndiqués pour plaider leur cause. A long terme, ce sont leurs emplois qu'ils défendent parce que la multiplication des journaux gratuits dans le métro pourrait affecter le tirage du *Journal de Montréal*. Selon des données non confirmées, le *Journal de Montréal* aurait vu son tirage diminuer de 6000 à 7000 exemplaires depuis l'arrivée d'un journal gratuit dans le métro.

Québecor a répliqué en lançant son propre journal gratuit, *Montréal Métropolitain*, et en tentant de le distribuer malgré l'interdiction de la STCUM. La compagnie a aussi entrepris de contester devant les tribunaux l'entente conclue entre la société de transport et son concurrent.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

VOLCAN

SUITE DE LA PAGE 1

Les vieux, qui savent à peine lire et compter, sont les plus mal lotis: «Ils essaient d'aller au marché avec quel qu'un qui a au moins fait sa troisième année.»

Anastasio Gualacañai continue donc de parler dans la vieille monnaie, le sucre. Pauvre comme Job, sans être misérabiliste: «Avec 1,5 million de sucres par mois, calcule-t-il, je me débrouille.» Ce qui fait environ 60 dollars. Il a 55 ans, sa femme en a 53; ils ont eu neuf enfants, cinq sont à la «maison». Les autres, mariés, habitent encore le village à flanc de volcan. Il se nourrit d'orge, de patates et de sel. S'arrange pour manger du riz et un peu de viande une fois la semaine. Répond à une question en se grattant la tête: «La dernière fois que j'ai eu assez d'argent dans mes poches pour voir venir, c'était il y a une dizaine d'années.» Désespérante économie de survie: garde les deux tiers de sa récolte pour lui-même, va vendre le reste au petit marché de Pujili. Bien qu'il n'ait pas l'air désespéré.

Aux barricades!

A-t-il le choix de s'ajuster? «Par-dessus tout, il y a de l'indignation», affirme Ricardo Ucuango, vice-président de la puissante Fédération des nationalités indigènes de l'Équateur. La CONAIE, qui vit surtout d'appuis internationaux, voudrait arrêter le dollar («un facteur d'appauvrissement massif», dit Ucuango), retourner au sucre ou que soit créée, à défaut, une monnaie sud-américaine. Son discours est résolument antinéo-libéral. La CONAIE, qui sera d'ailleurs présente à Québec pour le Sommet des Amériques, a réuni l'année dernière un million de signatures pour tenter de forcer la tenue d'un référendum sur la dollarisation. La démarche n'a pas abouti. N'empêche que sa capacité de mobilisation est énorme. Le sociologue français Alain Touraine disait le mois dernier à Mexico que le mouvement autochtone équatorien était probablement, avec les zapatistes chiapanèques, le mieux développé de l'Amérique latine. Bloquer les routes, à commencer par la Panaméricaine, est son principal instrument de résistance. C'est ce que la CONAIE a fait, début février, pour résister à une nouvelle vague de «mesures d'ajustement» décrétées par le gouvernement pour rééquilibrer ses finances. Le gouvernement a cédé au bout de dix jours de paralysie en acceptant de réduire de 40 % le prix du gaz à usage domestique et de geler pour un an celui de l'essence. D'autres barricades ont surgi ces dernières semaines — avec l'annonce par la présidence d'une hausse de 3 % de la taxe de vente.

«A qui ira cet argent?», demande M. Ucuango. Aux banquiers et aux financiers. Les politiciens nous mentent et ne règlent jamais rien. Ils sont prêts à mettre deux milliards dans le sauvetage des banques mais veulent éliminer 60 millions de dollars en subventions au gaz naturel dont on a tous besoin pour la cuisson. Comment voulez-vous qu'on leur fasse confiance?»

Le mouvement autochtone est une force qui s'éveille depuis dix ans, qui se modernise aussi, empruntant aux méthodes d'information du sous-commandant Marcos, mais dont l'efficacité a grandi en contre-point de l'affaiblissement de la gauche équatorienne et des mouvements populaires en général. Les quelque quatre millions d'autochtones n'ont qu'une poignée de députés au Congrès mais font une certaine percée à l'échelle municipale. M. Ucuango ose à peine imaginer qu'un jour le président de l'Équateur sera autochtone: «Ce n'est pas

notre but. Mais les choses vont en ce sens. Dans un pays aussi raciste et discriminatoire, ce sera difficile.» Raciste? Les autochtones ont historiquement été exclus du pouvoir et ont appris à s'en exclure eux-mêmes en se reliant sur leurs identités culturelles. La culture de mendicité et de dépendance sert à perpétuer le statu quo des inégalités et des préjugés. À la différence du Pérou, pourtant, ils ont le droit d'apprendre leur langue à l'école, aux côtés de l'espagnol; et à la différence du Mexique, ils bénéficient d'une reconnaissance constitutionnelle. «Sous les apparences d'ouverture et de démocratie, prévient Ucuango, ces droits ne sont pas réellement reconnus. A quoi servent-ils, alors? C'est toute la raison d'être de notre mouvement.» Confirme Pablo Better, président de la Banque centrale: «La majorité de la population perçoit ces droits comme un affront.»

Entre ces deux mondes, un mur de Berlin. «Il n'y a pas de tradition de dialogue ici», dit M. Ucuango. A ne jamais que faire semblant d'écouter, avertit-il en écho aux zapatistes, les gouvernements incitent à la radicalisation des mouvements qui sont autrement pacifistes. «C'est une bombe à retardement.»

M. Better opine: «Réduire les autochtones à du folklore, c'est commettre une grave erreur. Par favor! Marcos représente des intérêts légitimes. Ne peuvent être qualifiés de folkloriques des mouvements dont la lutte donne lieu à des affrontements mortels et qui revendiquent des droits humains fondamentaux. Je crois que le gouvernement équatorien se trompe complètement en croyant pouvoir acheter, coopter leurs dirigeants. Nous avons intérêt à ouvrir le dialogue et à être très respectueux... Sinon, ils viendront nous tuer.»

Si le mouvement autochtone équatorien se développe, alors il le fait sans Anastasio Gualacañai, qui n'appartient ni à la CONAIE ni à aucune autre organisation. Il n'a, dit-il, d'ordres à recevoir de personne.

La réforme agraire de 1964 en Équateur fut aussi partielle que partielle, nonobstant le fait qu'elle mit techniquement fin au système inhumain des haciendas qui était en usage depuis la conquête. Une toute petite portion des terres fut redistribuée et les grands propriétaires purent conserver les meilleures. Aux petits paysans furent données les moins productives, qu'ils surexcitèrent, dans les hauteurs des montagnes, découpées dans des pentes abruptes que les pluies emportent régulièrement. Avec le résultat que l'agriculture andine est en difficulté, forçant les hommes à migrer vers les villes de façon saisonnière pour se trouver du travail.

A ces déplacements internes se jointe l'immigration équatorienne aux États-Unis et en Espagne. Deux millions d'expatriés, répartis à peu près moitié-moitié dans chacun de ces pays. «Tout le monde veut s'en aller», dit André, employé d'hôtel. Mais lui veut rester.

Une loi espagnole toute neuve faisant de l'immigration illégale un délit grave a semé la panique. Ils seraient environ 150 000 Équatoriens dans cette situation, pratiquant de petits boulots en milieu agricole, dans la construction ou comme employés domestiques. L'Espagne a commencé par accepter de payer leur billet d'avion aux illégaux qui retourneraient dans le pays d'origine afin de régulariser leur situation dans les ambassades espagnoles mais a rompu sa promesse en se rendant compte de l'ampleur du phénomène. En 2000, l'argent renvoyé à leur famille par les deux millions d'expatriés équatoriens a dépassé le milliard de dollars américains. Après le pétrole, c'est la principale source de devises de l'Équateur.

VISIBILITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

agressif», a-t-on assuré. Le slogan: «Une nation, d'Amérique et d'avenir», décliné sous diverses formes: une économie, une vision, d'Amérique et d'avenir. Quant au budget global, deux millions, c'est moins que la somme dépensée par l'Ontario pour accueillir le G7 en 1988 à Toronto, a-t-on soutenu.

Le long des autoroutes Duplessis, Champlain et Charest, de l'aéroport Jean-Lesage au Centre des congrès de Québec, lieu où se déroulent la plupart des activités du Sommet des Amériques, le Québec s'affichera pour le bénéfice des visiteurs de toutes les Amériques. Illustres par l'iris viscolore, emblème floral officiel du Québec, et du harfang des neiges, son symbole aviaire, 200 bannières seront disposées judicieusement le long de ces voies rapides. Trois grands oriflammes et une dizaine de grands panneaux viendront s'ajouter à l'ensemble. À proximité du Centre des congrès, l'écran électronique géant, loué pour les trois jours que durera le Sommet au coût de 100 000 \$, diffusera également des messages aux participants et pourra relayer des convocations de presse aux journalistes étrangers auxquels le gouvernement du Québec s'est vu refuser l'accès, a-t-on souligné. Deux banderoles, sur lesquelles seront inscrits des mots de bienvenue en quatre langues et qui coûtent 180 000 \$, descendront des 31 étages du Complexe G.

Le gouvernement placera de la publicité dans des

quotidiens de Québec, de Montréal, dont *The Gazette*, et de Toronto avec le message «Une nation, d'Amérique et d'avenir» ainsi que dans l'hebdomadaire *Les Affaires* sur le thème de l'économie. Des placards publicitaires se retrouveront également dans les abribus.

Des deux millions consacrés à l'événement, 300 000 \$ seront versés au Sommet des peuples. Le 16 avril, le premier ministre, Bernard Landry, tiendra au parlement une réception pour les représentants du Sommet des peuples, qui aura lieu quelques jours avant la réunion des 34 chefs d'État. En outre, Québec contribuera «quelques centaines de milliers de dollars» à un spectacle à grand déploiement et à saveur latino-américaine, auquel assistera le premier ministre et qui aura lieu à Montréal pour être rediffusé avant le sommet à TVA, puis à TV5. Plusieurs autres activités, auxquelles contribue le gouvernement du Québec, marqueront le Sommet des Amériques: le Salon du livre de Québec, la fête «Québec salue les Amériques», organisée par la Ville de Québec, un symposium et un colloque.

Outre le président du Mexique, Vicente Fox, que M. Landry rencontrera dans la matinée de vendredi, le 20 avril à Montréal, deux autres chefs d'État ont signifié leur intérêt à rencontrer le premier ministre québécois. Le président du Chili, Ricardo Lagos, a répondu favorablement à l'invitation du gouvernement du Québec transmise par Ottawa, tout comme le président de l'Argentine, Fernando de la Rúa. Mais le ministère des Relations internationales ne pouvait assurer, hier, que ces deux rencontres auront effectivement lieu compte tenu des exigences d'Ottawa, qui tient à ce que ces rencontres bilatérales aient lieu à l'arrivée des chefs d'État, le vendredi, en dehors du Sommet des Amériques.

le entend poursuivre sa campagne électorale d'ici le prochain scrutin général. «Mon travail de députée sera la continuité de mon engagement et de mon action communautaire, c'est-à-dire servir les gens.»

Soulignant qu'elle a les mêmes préoccupations que Paul Cliche, qu'elle exprime toutefois «de façon différente», Mme Rochefort estime que ce n'est pas une victoire temporaire due à la division du vote souverainiste. «Une forteresse, ça s'ébranle et ça se conquiert. Celle de Mercier est ébranlée et conquise.» Selon elle, «M. Landry a eu une réponse très claire, à savoir que les gens ne veulent pas entendre parler de souveraineté mais de leurs problèmes et surtout des solutions. Les gens veulent entendre parler de ce qui les préoccupe véritablement, soit l'élimination de la pauvreté.»

Hier, Bernard Landry a d'ailleurs reconnu que son gouvernement, après l'atteinte du déficit zéro, «doit réanimer ses politiques progressistes.»

La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David, estime que la défaite de Claudel Toussaint n'est pas imputable principalement à ses difficultés conjugales étalées au grand jour. «Ce n'est pas déterminant», a-t-elle dit. «C'est plutôt un message de gauche envoyé aux deux partis», juge-t-elle.

De son côté, le candidat écarté dans Mercier, Yves Michaud, s'est borné à émettre un bref commentaire. «La leçon de l'élection de Mercier est dure. Les risques sont grands de s'acharner sur ses proches sympathisants et de conclure des alliances suspectes avec ses adversaires.»

Louise Decelles, présidente d'Action Solidarité Grand Plateau, qui regroupe une quarantaine d'organismes communautaires sur le territoire de Mercier, souligne qu'il y a un avantage pour le milieu communautaire d'avoir un député issu de l'équipe au pouvoir, j'ajoute d'accélérer les décisions et les actions. «Mais j'imagine qu'elle [Nathalie Rochefort] fera son travail

ASSEMBLÉE

SUITE DE LA PAGE 1

s'engager à l'exécuter. M. Boisclair a demandé au gouvernement fédéral de «mettre en œuvre les mesures que le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser dans le cadre de son premier plan d'action sur les changements climatiques», ce que son vis-à-vis fédéral, David Anderson, s'est engagé à faire à moins d'un échec éventuel dans les pourparlers sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

Jusqu'à présent, 33 pays qui produisent 1,2 % des gaz à effet de serre ont ratifié le Protocole de Kyoto, qui vise à réduire les émissions planétaires de 5 % d'ici 2010 par rapport à leur niveau de 1990. Mais pour que le protocole prenne effet juridique, les quelque 160 pays signataires ont convenu qu'il devra être ratifié par 55 pays dont les émissions totales correspondent à au moins 55 % des émissions annuelles d'origine humaine.

Après que les États-Unis eurent annoncé qu'ils ne ratifieraient pas le protocole, qu'ils estimant contraire à leurs intérêts économiques, le Canada a décidé d'attendre de connaître leur position lors de la conférence de Bonn, en juillet, pour redéfinir la sienne. Une délégation européenne a récemment visité la capitale fédérale canadienne, avec en tête la commissaire à l'environnement de l'Union européenne, Margot Wallström, pour tenter un rapprochement avec le Canada, fortement aligné depuis le début derrière les thèses et les objectifs américains, contrairement au rôle de médiateur qu'il affichait, par exemple, dans le dossier des pluies acides dans les années 80. Ottawa se dit toujours favorable à la mise en application du protocole à la condition que l'Europe et les pays du G7 fassent d'importants compromis sur la question des «crédits» d'émissions et sur les «puits» de gaz à effet de serre.

Selon le ministre québécois de l'Environnement, Ottawa «doit cesser de tergiverser et d'envoyer des signaux contradictoires quant à sa position réelle. Après avoir d'abord déclaré qu'il fallait attendre de voir ce que feraient les États-Unis, le ministre fédéral de l'Environnement s'est ensuite porté à leur défense pour s'en prendre plutôt à l'Union européenne à la sortie de la réunion des ministres de l'Environnement des Amériques, qui a eu lieu à Montréal. Et le ministre canadien, se réfugiant derrière le prétexte de sa neutralité comme président, a refusé d'adhérer à la déclaration commune des pays d'Amérique latine et des Antilles, réitérant essentiellement leur engagement de respecter et de mettre en œuvre le protocole.»

Les États-Unis blâmés

Le critique libéral en environnement, Robert Benoit, a aussi blâmé les États-Unis. «Il est malheureux, a-t-il dit, que notre voisin, qui compte 4 % de la population mondiale mais qui produit 25 % des gaz à effet de serre, ait décidé d'abandonner le traité de Kyoto, qui avait pris neuf années de dures négociations internationales, dont d'ailleurs le ministre de l'Environnement du Canada, à l'époque Jean Charest, avait été un acteur important, accompagné des gens du Québec au Sommet de Rio.»

«Les sept millions de Québécois et Québécoises, a poursuivi Robert Benoit, de Mercier ou d'ailleurs, unissent leurs voix bien humblement mais avec conviction à celles des plus grands leaders de notre temps, soit le chancelier Gerhard Schröder, de l'Allemagne, Jacques Chirac, président de la France, qui a demandé à tous les pays de continuer leurs efforts. Les Québécois unissent aussi leur voix au ministre des Affaires extérieures de la Chine, qui trouve irresponsable le comportement américain, à celle de l'ex-président des États-Unis Jimmy Carter, grand humaniste et religieux, à celle de Mikhail Gorbatchev, fondateur de la Russie moderne.»

Le critique libéral a exhorté son collègue du parti ministériel à cesser de jouer le jeu de la chaise vide lors des rencontres avec ses homologues canadiens, comme cela s'est produit à Vancouver et à Regina dans le passé. Il a précisé que le Québec atteindrait son objectif de réduction «par des transports en commun mieux organisés, par une gestion plus écologique des forêts et une revalorisation de la grappe industrielle en environnement.»

Quant au ministre Boisclair, il a insisté pour que le fédéral s'engage maintenant à «participer activement aux efforts de relance du processus de négociation [...] plutôt que d'attendre de voir ce que feront les Américains.»

Se référant aux deux grands irritants de ce protocole pour les États-Unis et le Canada notamment, le ministre Boisclair a dit que le Québec recherchait une «approche équilibrée entre les transferts technologiques», réclamés par les pays en voie de développement, et les demandes canado-américaines sur les puits et les crédits. Il a paradoxalement paraphrasé la position d'Ottawa en souhaitant que «la réduction des gaz à effet de serre soit réalisée majoritairement sur le territoire même des États signataires», ce qu'a dit en substance récemment son homologue canadien. Mais aucun des deux ministres n'a précisé si la «majorité» qu'ils ont évoquée était sujette aux mêmes écarts d'interprétation que dans le dossier constitutionnel...

de représentation. Quand elle nous a rencontrés, elle a dit qu'elle connaissait bien les dédales administratifs et qu'elle était capable de mener les dossiers. On va laisser la chance au coureur». En plein cœur de la controverse entourant Claudel Toussaint, Action Solidarité avait publié une lettre d'appui au candidat péquiste.

Pour le candidat défait Paul Cliche, l'union ad hoc des cinq partis de gauche a permis une véritable «percée» dans laquelle les jeunes, entre autres, ont embarqué, a-t-il dit. M. Cliche refuse de voir dans les résultats obtenus une quelconque échappatoire pour les péquistes déçus. L'objectif d'aller chercher 10 % des voix a été largement dépassé, ce qui fait dire à M. Cliche que c'est un test concluant en prévision des prochaines élections générales. «J'espère que la gauche agira en conséquence. [...] C'est clair qu'une certaine tranche de la population souhaite une alternative de gauche en vue des élections générales.»

«N'eût été de l'affaire de la violence conjugale, le candidat Toussaint n'aurait peut-être pas gagné parce qu'il semble que la question nationale connaît un certain essoufflement. Un des indicateurs, c'est la loi C-20 [sur la clarté référendaire], [qui] n'a pas soulevé un tollé dans la société québécoise. Et je crois qu'à ce chapitre, Mercier est un bon baromètre», estime le politologue Jacques Jourdain, chargé de cours à l'UQAM.

Pour le Parti québécois, c'est une demi-défaite, fait observer Alain-G. Gagnon, professeur de science politique à l'université McGill. «Le pire des scénarios ne s'est pas produit, soit l'élection de Paul Cliche, parce qu'il y aurait eu à l'Assemblée nationale un parti de gauche qui, quotidiennement, aurait remis en question l'idéologie apparentement social-démocrate du parti ministériel.» M. Gagnon a relevé que la gauche, y compris Cliche, Toussaint et Rochefort, a recueilli 86 % des votes exprimés.